

CPOS

Centre de psychologie et d'orientation scolaires

Rapport global de qualité SPOS

2008/2009

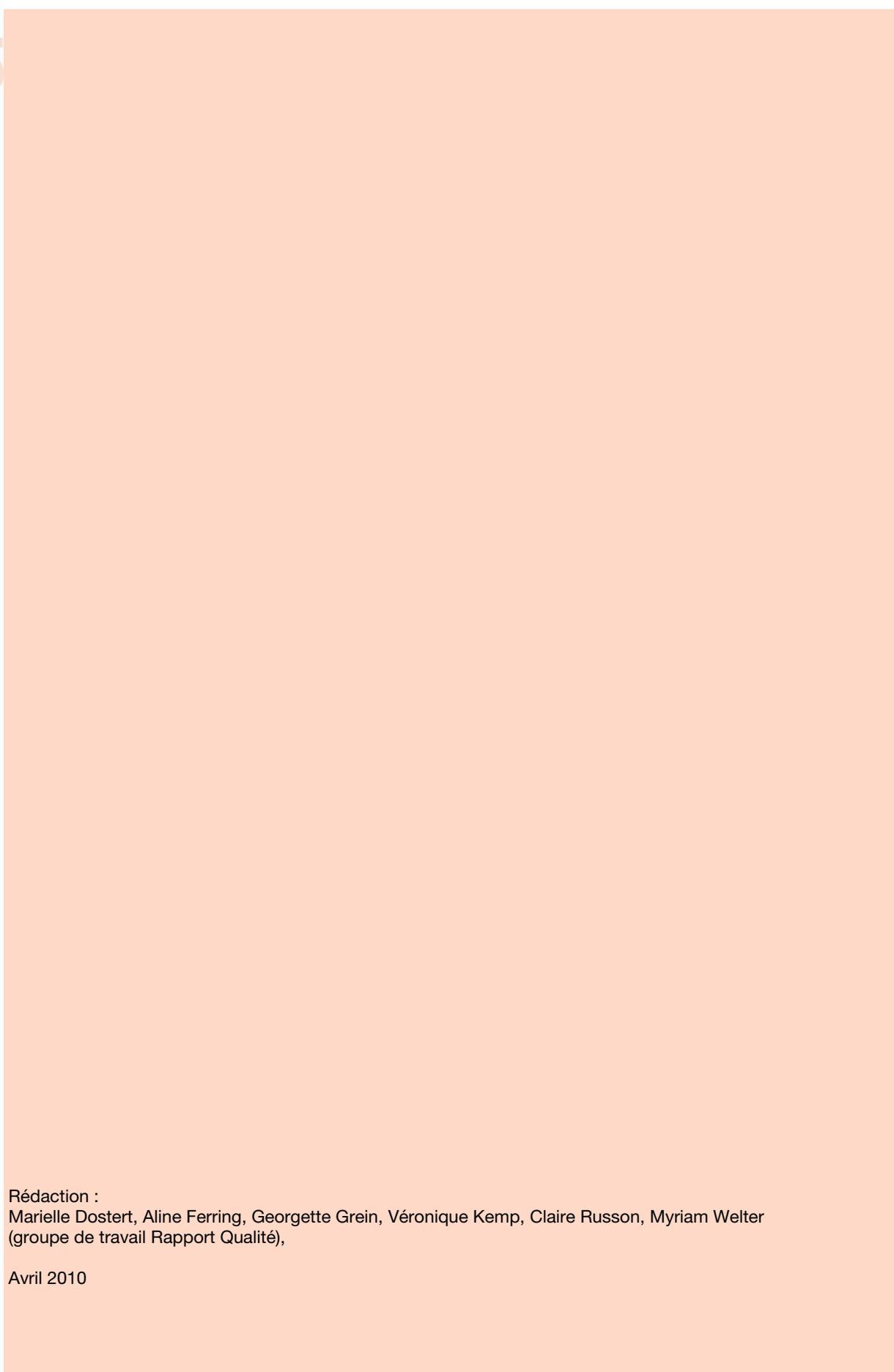


Liste des abréviations utilisées par ordre alphabétique:

AD(H)S : Aufmerksamkeitsdefizit-/Hyperaktivitäts-Störung	LTC : Lycée Technique du Centre
ALR : Atert-Lycée Redange	LTECG : Lycée Technique Ecole de Commerce et de Gestion
AL : Athénée de Luxembourg	LTE : Lycée Technique Esch
ASPOS : Association du personnel des SPOS et du SPOS a.s.b.l.	LTett : Lycée Technique Ettelbrück
CPOS : Centre de psychologie et d'orientation scolaires	LTHAH : Lycée Technique Hôtelier Alexis Heck
EDC : Education Des Choix	LTJB : Lycée Technique Joseph Bech
EPF : Ecole Privée Fieldgen	LTJBM : Lycée Technique Josy Barthel
EPMC : Lycée Technique Privé Marie-Consolatrice	LTMA : Lycée Technique Mathias Adam
EPNDL : Lycée Privé Notre Dame Ste Sophie	LTML : Lycée Technique Michel-Lucius
EPSAE : Lycée Technique Privé Ste Anne	LTNB : Lycée Technique Nic Bieber
ES : Enseignement Secondaire	LTPEM : Lycée Technique Privé Emile Metz
EST : Enseignement Secondaire Technique	LTPES : Lycée Technique pour Professions Educatives et Sociales
GEP : Groupe d'Échange Psychologues	MENFP : Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle
IFSB : Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment	MO : Modulaire
LAML : Lycée Aline Mayrisch	NL : Néie Lycée
LCE : Lycée classique et technique d'Echternach	NOSL : Nordstadtlycée
LCD : Lycée classique et technique Diekirch	OSNA : Op der Siich no Aarbecht
LGE : Lycée de Garçons Esch/Alzette	PO : Polyvalent
LGL : Lycée de Garçons Luxembourg	PR : Professionnel
LNW : Lycée du Nord WILTZ	PROCI : Projet cycle inférieur
LHCE : Lycée Hubert Clement Esch/Alzette	PS : Paramédicale et sociale
LMRL : Lycée Michel-Rodange	SLP : Schengen Lyzeum Perl
LRS : Lese-Rechtschreibschwäche	SNJ : Service National de la Jeunesse
LRSL : Lycée Robert Schuman Luxembourg	Sport lycée (annexe Sports-Études du LAML)
LTPS : Lycée Technique pour Professions de Santé	SPOS : Service de Psychologie et d'Orientation Scolaire
LTA : Lycée Technique Agricole	STP : Secondaire Technique Projet
LTB : Lycée Technique de Bonnevoie	TE : Théorique
LTL : Lycée Technique de Lallange	UELL : Uelzecht-Lycée
LTAM : Lycée Technique des Arts et Métiers	

Sommaire

Introduction	5
Aide et conseil aux élèves	6
Prévention	10
Orientation	13
Information	20
Coopérations internes et externes	22
Participation au développement de l'école	26
Développement de la qualité SPOS	28
Relations publiques	32
Administration	34
Conclusion	36



Rédaction :
Marielle Dostert, Aline Ferring, Georgette Grein, Véronique Kemp, Claire Russon, Myriam Welter
(groupe de travail Rapport Qualité),

Avril 2010

Introduction

Au Luxembourg, on dénombre 35 établissements scolaires, dont 30 publics et 5 privés, dans lesquels existe un Service de Psychologie et d'Orientations Scolaires (SPOS). Le personnel des SPOS comprend généralement des psychologues, des assistant(e)s sociaux/les, des éducateurs/trices gradué(e)s et des enseignant(e)s disposant d'une décharge comme professeur-orienteur. Chaque SPOS est placé sous l'autorité administrative du/de la directeur/trice de son établissement scolaire respectif, alors que l'autorité fonctionnelle revient, quant à elle, au Centre de psychologie et d'orientations scolaires du Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP).

Les missions, et donc les champs d'intervention des SPOS, sont définis par la loi du 16 juillet 2004 portant organisation des lycées et lycées techniques. Il incombe aux SPOS notamment d'assurer la guidance psychologique, personnelle et sociale des élèves, de prendre en charge leurs besoins en matière d'orientation scolaire, d'organiser des activités de prévention, mais aussi de participer aux conseils de classe et d'assister les enseignants lors de la prise en charge de jeunes en situation scolaire, psychologique ou familiale difficile ou encore lors de la prise en charge *d'élèves à besoins spécifiques*. Ainsi donc, le SPOS est une entité qui se définit comme membre à part entière de la communauté scolaire et dont les activités s'organisent et s'articulent autour du besoin du jeune.

En 2006, un groupe de travail, composé d'assistants sociaux, d'éducateurs gradués et de psychologues de différents lycées, a développé un outil commun de documentation, d'autoévaluation et d'amélioration du travail psycho-socio-éducatif à destination des SPOS : le rapport annuel de qualité. Ce projet a permis de s'inscrire dans une démarche de développement qualité qui a été mise en œuvre dès juillet 2007. Ainsi, dans le cadre d'une phase test de l'outil de rédaction, 19 équipes SPOS ont remis un rapport qualité pour l'année scolaire 2007-2008. Ensuite, la structure de l'outil a été ajustée et 18 équipes ont remis un rapport pour l'année 2008-2009.

Plus particulièrement, il s'agit d'identifier à l'intérieur des différents domaines de travail les objectifs qui sous-tendent l'action et l'intervention

d'une équipe SPOS. Les domaines de travail retenus sont les suivants : aide et conseil aux jeunes, prévention, orientation, information, coopérations internes et externes, participation au développement de l'école, développement de la qualité SPOS, relations publiques et administration.

Le procédé par identification et formalisation des objectifs comporte plusieurs finalités. D'une part, il permet de dégager le degré d'atteinte de ces objectifs et, donc, de faire un état des lieux. D'autre part, il permet de formuler des conclusions et recommandations à partir de l'analyse de ce degré d'atteinte à l'attention des concernés : les SPOS eux-mêmes, le CPOS, les directions de lycée, ainsi que le MENFP.

Le présent rapport reprend cette même logique. Ainsi, chaque chapitre correspond à l'un des 9 domaines de travail cités ci-dessus. Les chapitres eux-mêmes sont tous divisés en 3 sections. La première, *objectifs et mesures*, décrit le cadre habituel de travail en matière, par exemple, d'*Aide et de conseil aux jeunes*, en énumérant les objectifs principaux y relatifs que les SPOS se fixent et les mesures généralement mises en œuvre pour les atteindre. Dans la seconde section d'un chapitre, *Bonnes pratiques et spécificités*, le domaine de travail en question est illustré par des exemples concrets. Cette partie concerne autant les projets à caractère particulièrement innovant et répondant aux besoins du terrain que des pratiques qui suivent les recommandations émises l'année précédente.

Enfin, la dernière section, *Résultats et recommandations*, regroupe les conclusions, et recommandations que chaque SPOS avait formulées dans son rapport individuel. Étant donné qu'il s'agit d'une simple retranscription du point de vue des équipes ayant documenté leur travail, ces avis ne sont pas représentatifs d'une position commune et partagée et peuvent même être contradictoires. Ils sont censés lancer la discussion et initier la réflexion dans le sens d'une l'amélioration du travail SPOS. Il est à noter que la grande majorité des recommandations formulées dans le rapport qualité précédent restent d'actualité. Certaines idées sur lesquelles les SPOS insistent plus particulièrement ont été reprises également dans le rapport de cette année.

Ce document représente donc une synthèse des expériences réalisées pendant l'année scolaire 2008-2009 sur le terrain ainsi qu'une synthèse des conclusions que ces équipes en ont tirées.

Le CPOS tient à remercier les équipes qui se sont fortement impliquées dans une démarche de remise en question et de développement de leur pratique professionnelle.

Nous espérons aussi que le lecteur sera amené à mieux connaître et à apprécier l'important travail fourni par les équipes SPOS sur le terrain, ainsi qu'à en différencier les multiples facettes.

Aide et conseil aux élèves

1. Objectifs et mesures

Comme l'année précédente, on peut remarquer que le volet « aide et conseil » n'a pas perdu d'importance, mais au contraire est vécu comme point essentiel dans le travail d'un SPOS. Les consultations individuelles et familiales sont offertes dans un cadre confidentiel dans lequel le secret professionnel des intervenants a pour but principal de sécuriser les jeunes en détresse ainsi que leur famille. Les méthodes d'interventions sont adaptées aux besoins des élèves et à la diversité des situations rencontrées.

En ce qui concerne la pratique de consultation, on privilégie dans la mesure du possible une triple collaboration (élève-famille-école) au sein de laquelle chaque intervenant peut trouver son rôle en rapport avec sa fonction, et ce pour le développement optimal de l'élève. Cette approche permet de clarifier et d'optimiser les ressources que chacun peut apporter (élève, famille, enseignants, institution scolaire).

Vu le nombre important de demandes d'aide, différentes stratégies sont mises en place pour éviter de longues listes d'attentes.

Pour pouvoir répondre à la diversité des demandes d'aide, les équipes SPOS mettent en valeur leur pluridisciplinarité. Celle-ci permet une répartition des prises en charge suivant la spécificité de chacun, ainsi qu'une collaboration entre plusieurs membres de l'équipe selon la demande émise par l'élève.

Les différentes approches professionnelles (systémique, cognitivo-comportementale, analytique ou autre) favorisent une analyse plus globale des problèmes rencontrés et permettent de proposer des aides plus adéquates.

Les interventions au niveau d'un groupe d'élèves ou d'une classe occupent également une place non négligeable dans le travail de consultation. Elles se distinguent des autres interventions par le fait qu'elles intègrent la dynamique de groupe et par le fait qu'elles ont recours aux ressources des élèves. Surtout au niveau de l'appui scolaire (*Schüler helfen Schüler*, *Hausaufgabenhelfer*) et de la médiation, les SPOS cherchent à impliquer les élèves du cycle supérieur afin d'éla-

borer des structures d'aide entre pairs.

Comme autre exemple de suivi de groupes d'élèves, on peut citer, dans plusieurs lycées, le projet MOSAIK dans lequel un ou plusieurs membres de l'équipe SPOS prennent des responsabilités. Une telle implication permet aux SPOS de collaborer étroitement avec le corps enseignant, les élèves et leurs parents. Cette prise en charge s'inscrit parfaitement dans un concept d'aide pluridisciplinaire qui vise la mobilisation des ressources de toutes les personnes impliquées.

De même, on peut citer dans ce contexte l'encadrement d'élèves qui se font remarquer par un comportement inapproprié en classe. La présence des membres du SPOS lors des conseils de classe en matière disciplinaire et lors des conseils de discipline élargit le cadre de consultation à caractère préventif vers une prise en charge ciblée.

Ce domaine de consultation semble prendre de plus en plus d'envergure, à tel point que les équipes SPOS s'efforcent de trouver de nouvelles stratégies d'encadrement pour les élèves présentant un comportement difficile et qui perturbent la bonne entente au sein de la communauté scolaire de leur lycée ainsi qu'au sein de leur famille. Pour préciser l'importance du volet consultation en matière disciplinaire, quelques exemples sont cités dans la rubrique « Bonnes pratiques et spécificités »

En complément à ce cadre de consultations, le CPOS offre un cadre de prise en charge thérapeutique et externe à l'école et selon des approches très riches et diversifiées (approche systémique, comportementale, de thérapies brèves, de psychothérapie analytique, d'expression corporelle, ...).

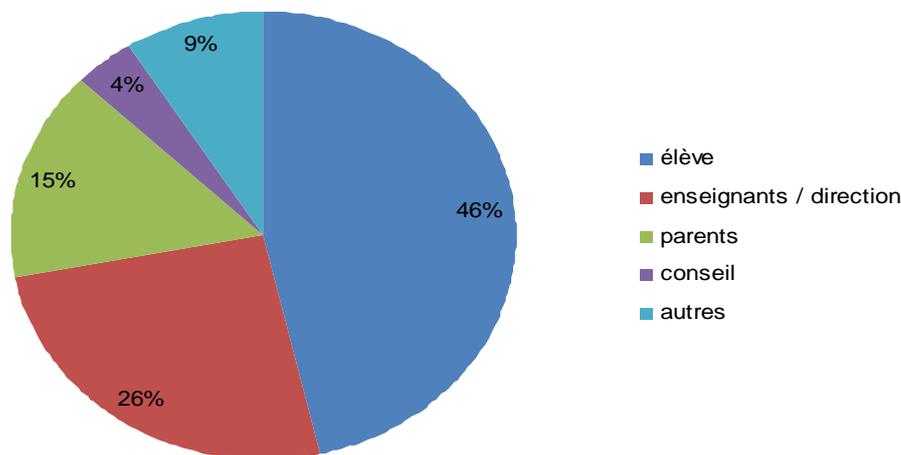
Un autre aspect des consultations se retrouve dans les consultations ayant pour objectif de dépister les difficultés d'apprentissage et d'établir un diagnostic en collaboration avec des services-ressources. À cet effet, la collaboration avec le CPOS doit être mise en avant sous la forme de groupe de travail (p.ex. groupe LRS ou groupe AD (H)S,...). Certains SPOS ont mis en place des ateliers réguliers afin d'offrir aux élèves des méthodes d'apprentissage favorisant la réussite scolaire. Cette démarche peut aussi s'effectuer dans une approche individuelle sous forme d'un plan d'organisation adapté à l'élève.

Données chiffrées

Selon les premières analyses chiffrées relatives au travail de consultations des SPOS (N=5), s'ébauchent les constats et tendances citées ci-après. Leur représentativité statistique n'a pas été calculée : les données ne peuvent pas mener à

des conclusions sur le travail d'une ou de toutes les équipes SPOS. Elles n'ont qu'une valeur strictement indicative.

Demandeurs / TOTAL

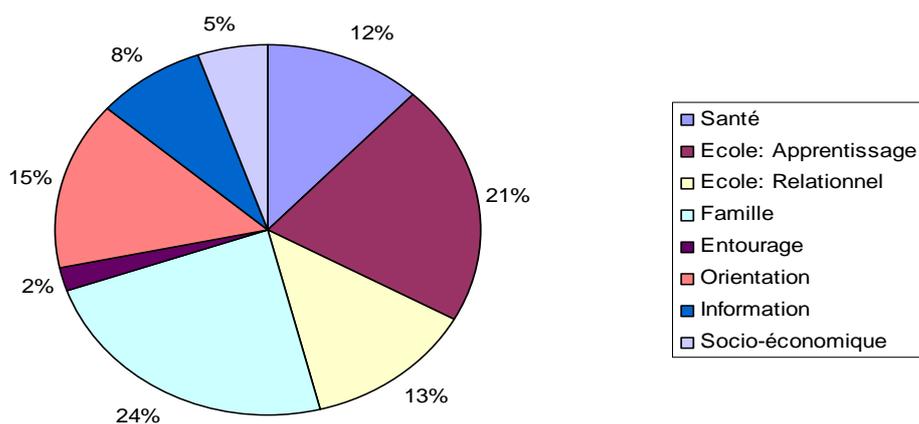


N=5

Globalement, la moitié des demandes émanent des élèves. En regardant les lycées individuellement, on constate des différences importantes avec une fourchette des proportions (demandeurs élèves / demandeurs enseignants) qui s'étend de 1/3 (Schengen) à 1/1 (UJELL).

Ce qui reste toujours pareil, c'est la hiérarchie des demandeurs : comme déjà mentionné, les élèves sont les premiers demandeurs, suivis des enseignants, des parents, des services externes et, finalement, du conseil de classe.

Motifs / Total



N=5

Globalement, on constate deux types de motif de consultation principaux : la famille¹ (24%) et l'école-apprentissage² (21%). Même en considérant les lycées individuellement, ces deux motifs sont les seuls à se

¹Selon la catégorisation commune pour le recueil des données relatives au travail de consultation, **Famille** : situation familiale à l'origine de difficultés (actuelles ou potentielles) pour la personne. Ex. : Divorce/séparation des parents, conflits familiaux, violence intrafamiliale, abus sexuel, problème de santé d'un membre de la famille (maladie mentale, toxicomanie, cancer, handicap...), accident, séparation, deuil, relations intrafamiliales pathogènes/pathologiques, éducation inadaptée/négligences, ...

²**École-apprentissage** : les difficultés d'apprentissage sont passagères, ne sont pas liées à l'intelligence, mais sont souvent réactionnelles. Elles peuvent prendre la forme de problèmes de concentration, de comportement et ont un impact direct sur la réussite dans les matières scolaires. Ex. : difficultés de concentration, de mémorisation et de compréhension, stress, démotivation, refus scolaire, absentéisme, découragement par rapport à l'apprentissage, peur de l'échec et peur de l'examen (si persistant, à classer sous *troubles névrotiques*).

retrouver dans les 4 premières causes de demande. Les plus grandes variations d'un service à l'autre concernent essentiellement la rubrique école-relationnel³ (de 0% à 40%). Pour les équipes qui comptabilisent les demandes individuelles d'aide en orientation⁴, elles constituent partout entre 15 et 20% des demandes.

Les données sur la répartition des demandeurs (élèves) par genre ont été recueillies, mais elles sont inexploitablement à l'heure actuelle : elles doivent en effet être mises en relation avec les caractéristiques des échantillons par rapport à cette même dimension.

2. Bonnes pratiques et spécificités

Comme exemples de bonne pratique mettant en valeur le soutien et l'aide des élèves à comportement « dérangentant », l'on pourrait citer

Exemples d'objectifs fixés par le SPOS NOSL et le UELL

NOSL : « Les élèves convoqués à un conseil de classe en matière disciplinaire ont un entretien préalable avec l'éducateur ou le psychologue. »
« Les élèves qui ont été exclus du cours pour dérangement sont envoyés pour 10 à 15 minutes au *Time Out* pour y réfléchir au sujet de leur comportement. »

UELL : « Proposer systématiquement un cadre d'aide ou de conseil avant ou après un conseil de classe afin de prévenir la répétition des difficultés vécues par le jeune. » Concrètement, chaque famille dont l'enfant est convoqué à un conseil de classe reçoit une lettre type explicitant le cadre légal de la procédure ainsi que le rôle du SPOS. En cas d'urgence (p.ex. conseil le lendemain), la famille est contactée par téléphone.

Degré d'atteinte de l'objectif

NOSL : « En comparaison avec l'année précédente, le nombre de consultations psychologiques en rapport avec des problèmes de discipline a doublé en 2008/2009. Une explication à cette augmentation peut être l'offre du *MORe2*⁵ destinée aux jeunes présentant des troubles du comportement : en effet, les enseignants ont davantage sollicité le SPOS dans le cadre de cette nouvelle

offre. L'année prochaine, deux membres du SPOS vont en plus proposer un *Le Coolness-/Anti-Gewalt Training*. »

« Au cours du 3^e trimestre 2008/2009, l'offre *Time Out* a été étendue à toutes les classes du NOSL. Dans la majeure partie, les enseignants acceptent le *Time Out* et y ont recours même si certains élèves se retrouvent encore parfois à passer une leçon dans le couloir de l'école parce qu'ils ont été exclus du cours. Afin de garantir la qualité de l'offre, un sondage a été fait. Le projet sera adapté en 2009/2010 et proposé à nouveau à la communauté scolaire. »

UELL : « Nous étions présents lors de 34 conseils de classe en matière disciplinaire et lors de 6 conseils de discipline. De tout ces élèves, nous en avons connus 16 auparavant. Pendant les conseils de classe, nous sommes entendus et nous pouvons faire des propositions. Ces propositions, comme p.ex. établir un contrat avec le jeune et ses parents, initier une participation au groupe de Solidarité-Jeunes, proposer des mesures éducatives de réparation sont parfois prises en compte lors des décisions. Pourtant, la décision du conseil de classe consistait souvent dans l'exclusion temporaire du jeune des cours. L'envoi de la lettre d'information sur le conseil de classe a eu un écho positif auprès des parents puisqu'elle avait pour but de les informer et de leur proposer une aide. À une exception près, tous les parents ont pris contact avec le SPOS ensemble avec leur enfant. »

Ces réflexions et engagements montrent que les SPOS interviennent dès qu'un problème se pose. Ils différencient plusieurs niveaux d'intervention, c'est-à-dire que leur approche s'adapte aux besoins : il peut s'agir de prévention primaire, secondaire ou tertiaire, ou encore d'intervention de crise.

3. Résultats et recommandations

À l'attention des SPOS

La pluridisciplinarité des équipes représente un atout de force pour les SPOS. Les approches spécifiques des différents professionnels, d'une part, ainsi qu'une concertation et coopération étroite, d'autre part, permettent d'assurer le meilleur accompagnement possible des clients.

³**Ecole-relationnel** : difficultés relationnelles s'exprimant essentiellement à l'école : retrait, conflits avec pairs et/ou enseignants, comportement agressif, violences agies ou subies, violence à l'égard de l'environnement scolaire, mobbing. (Si l'ampleur des difficultés dépasse le cadre de l'école et qu'elles relèvent avant tout de la personnalité, elles sont à classer sous *Santé- Troubles psychiques- Troubles de la personnalité*)

⁴**Orientation** : Aide à la prise de décision, élaboration d'un projet de vie, élaboration d'un projet professionnel ou de formation, favoriser la connaissance de soi (questionnaires d'intérêt, de personnalité, évaluation d'aptitudes...), développement de la confiance en soi, aide à la recherche et à la gestion d'information, aide en communication, travail sur la motivation, élaboration d'un portfolio de compétences, aide dans la réalisation de démarches d'orientation...

⁵More We Training : *Trainingsprogramm zur Förderung des positiven Sozialverhaltens (programme d'entraînement visant à accroître un comportement social positif)*.

À l'attention des directions

Les SPOS s'efforcent de favoriser la collaboration avec les enseignants lors de signalements d'élèves en difficulté tout en garantissant la confidentialité. Cette collaboration avec les enseignants peut aussi prendre la forme de rencontres autour des attentes, car c'est en intensifiant l'échange (avec les enseignants ou les membres de la direction par exemple) qu'on favorise le processus qui amène à un moment donné le jeune lui-même à prononcer une demande d'aide, et donc à participer à mobiliser ses ressources vers un changement défini.

À l'attention du CPOS

La collaboration entre le CPOS et les SPOS en matière de consultations pour les jeunes et leur famille doit être poursuivie dans une démarche de complémentarité et ce en finalisant le projet *Banque de données Consultations* et en recueillant des données actuelles permettant de décrire et de mieux connaître les difficultés et spécificités du public cible des SPOS que sont les lycéens scolarisés au Luxembourg.

À l'attention du MENFP

Cette partie a bien montré l'important travail effectué par les SPOS et le CPOS. Or, plusieurs SPOS n'ont pas assez de personnel pour répondre aux problèmes multiples qui se posent au quotidien. Une augmentation des ressources humaines semble nécessaire dans différentes équipes.

Prévention

1. Objectifs et mesures

Les objectifs dans le domaine de la prévention s'articulent autour de trois axes: informer, responsabiliser, développer de nouvelles représentations et/ou conduites par rapport à la promotion de la santé des jeunes.

Le travail de prévention réalisé par les SPOS continue de se développer dans divers domaines qui se recoupent et qui sont interdépendants. Des mesures identiques peuvent créer des synergies entre différents domaines de prévention. Les mesures qui contribuent, par exemple, à créer un climat scolaire épanouissant permettent en même temps la prévention des dépendances et toxicomanies. Les mesures proposées dans le cadre du projet *Time out* qui offrent un cadre structurant à des jeunes présentant des difficultés disciplinaires en classe, associent prévention du décrochage scolaire et prévention de la violence.

Les domaines de la prévention sont à mettre en lien avec l'important volet des consultations d'aide et de conseil aux jeunes. Ces consultations s'inscrivent ainsi dans un contexte de prévention, c'est-à-dire qu'elles ont pour objectif de mieux connaître, mieux repérer et prendre en compte les signes de difficultés et de souffrance psychosocio-éducative des adolescents.

Les principaux champs d'intervention offrent un large éventail de domaines visant *la promotion de la santé et du bien-être chez les jeunes*. Parmi ceux-ci, il faut compter la promotion d'un développement et d'un mode de vie sains (participation à la campagne nationale *Gesond iessen an méi bewegen*), la prévention des comportements dangereux pour la santé comme par exemple les dépendances, la toxicomanie ou encore des rapports sexuels non protégés, la prévention des conduites à risque en matière de sécurité routière, la promotion de l'épanouissement affectif et sexuel des jeunes. Ces axes d'intervention s'effectuent en collaboration avec des professionnels de la santé (Fondation luxembourgeoise contre le Cancer, Planning familial, Service prévention de la Police, Aidsberodung, Croix Rouge, Ministère de la Santé, SNJ, SCRIPT, CEPT, ...) qui viennent

enrichir les mesures afin d'optimiser les résultats.

Un autre volet vise *la promotion d'un environnement scolaire propice à l'épanouissement psychosocial des adolescents* en leur donnant la possibilité de *développer leurs compétences* à nouer des relations saines avec d'autres adolescents (cf. *Coolnesstraining*,...), de participer et de contribuer aux activités sociales de la communauté scolaire (cf. *Schüler helfen Schüler*, *Peer Mediation*, offre d'activités extra scolaires, éducation à la citoyenneté,...)

Les SPOS cherchent à impliquer toute la communauté scolaire dans le travail de prévention (parents, jeunes, Direction, enseignants, personnel technique, divers comités,...) et œuvrent à relier entre elles les différentes mesures en matière de prévention tout en donnant des orientations dans ce domaine qui tiennent compte des réalités scolaires et sociétales.

2. Bonnes pratiques et spécificités

Le SPOS du LTE a réalisé, documenté et évalué son travail en matière de prévention d'une manière très convaincante et complète en insistant sur la création d'un « *climat et un milieu sûr, protecteur et serein au lycée* » préparant ainsi l'adolescent à entrer dans l'âge d'adulte. Le projet *Bien-être à l'école* implique une grande partie de la communauté éducative et a été institutionnalisé.

Nous citons deux domaines de bonnes pratiques : prévention de la violence et encadrement socio-éducatif, qui s'inscrivent tous deux dans une véritable démarche psycho-socio-éducative d'accompagnement des jeunes. Les outils suivants ont été documentés et évalués de manière à pouvoir servir de références : le *Coolnesstraining* qui, comme le nom l'indique, permet aux jeunes de faire l'expérience de nouveaux outils et de nouvelles façons d'être face à la violence.

Le projet *Fit for Rules* accueille des jeunes qui présentent dans le cadre scolaire des signes d'alerte (problèmes d'absentéisme, difficultés de comportement,...) qui pourraient mener à des exclusions scolaires et donc sociales. Ce projet offre un cadre structurant aux jeunes en les reconnaissant dans leurs difficultés et en leur permettant de mener une réflexion sur leur comportement. Une bonne coopération entre la Direction, les enseignants et le SPOS est nécessaire pour garantir le succès de ce projet.

L'intention de créer au LTE un groupe de prévention impliquant différents représentants de la communauté scolaire (enseignants, Direction, SPOS) et disposant d'un local avec une permanence est une initiative à encourager afin de donner à la promotion de la santé la place qu'elle mérite dans l'institution scolaire.

La création du groupe *Stay cool* est une initiative courageuse qui vise la prévention secondaire c'est-à-dire qu'elle apprend à des jeunes qui ont commis des actes violents et/ou agressifs de s'exprimer différemment.

Le SPOS du **NOSL** a documenté et évalué son entraînement *MORe2* qui vise à promouvoir les compétences sociales des jeunes qui se trouvent dans un schéma répétitif de difficultés de comportement. Cet accompagnement se fait par le biais d'éléments empruntés à diverses approches (psychodrame, thérapie comportementale, pédagogie par la confrontation,...). Les jeunes ont manifesté leur intérêt en participant volontairement à cet entraînement et les enseignants ont remarqué des changements positifs dans le comportement des élèves. Le *Time out* se base sur la *Trainingsraummethode* et offre un cadre structurant à des jeunes qui ont des difficultés de comportement en classe. *Time out* s'inscrit dans le cadre plus large du projet Éducation à la Non-violence du NOSL.

Le SPOS du **LTL** inscrit bon nombre des ses activités de prévention dans une démarche d'évaluation, comme le projet *prévention grossesse* par les bébés simulateurs par exemple.

Nous pouvons ainsi noter que l'évaluation des axes d'intervention et de leurs mesures mises en place s'effectue de manière plus systématique et que des efforts de documentation des évaluations et de leurs conclusions sont entamés.

L'importance de la prévention, en abordant des sujets sensibles pour les jeunes comme le font par exemple les interventions du *Meederschershaus* qui traitent la violence et les sévices subis par les jeunes filles, est soulignée par le SPOS du **LTC** : « *Ces séances nous semblent importantes car nous nous rendons compte que chaque année, suite à ces interventions en classe, des jeunes ont le courage de s'adresser au SPOS.* »

À l'ECG, le SPOS a formulé ainsi un de ses objectifs :

« Le concept *MP3* (motivation, préparation, production, performance), qui a pour objectif de transmettre des méthodes d'apprentissage aux élèves, d'offrir des aides à la motivation et de proposer des cours d'appui, a été élargi : l'entraînement au relâchement musculaire (relaxation musculaire progressive) est offert en consultation individuelle.

Les mesures :

Le concept du projet *MP3* comprend les éléments suivants :

- cours d'appui ;
- rendez-vous *devoirs à domicile* ;
- motivation, organisation et stratégies d'ap-

prentissage ;

- relaxation musculaire progressive.

MP3 : Un concept structurant les contenus du travail et les tâches des différents intervenants a été conçu. Ce concept est disponible sur demande au SPOS du ECG.

PMR : Un document de travail qui doit permettre à l'élève de travailler de façon autonome chez lui a été élaboré. Sur demande, l'élève peut aussi emprunter un CD avec la version audio du programme de relâchement musculaire. »

Un groupe de travail réunissant divers acteurs de la communauté scolaire (Direction, enseignants, SPOS, Service éducatif) a élaboré sur l'initiative du SPOS du UELL et avec le soutien de la Direction une grille d'intervention au sujet de la consommation de substances psycho-actives. Cette grille a permis d'offrir une démarche cohérente et structurante pour prévenir la consommation de substances psycho actives (cannabis, alcool, tabac,...) tout en offrant un cadre d'aide aux jeunes et à leur famille.

Dans le cadre de la Formation continue, le **CPOS** s'est donné les moyens d'offrir aux personnels CPOS/SPOS les formations *Crisis Management in School* et *Anti-Gewalt-Training* sanctionnées par des certificats et qui garantissent la qualité du travail de prévention en permettant de mettre en place de nouvelles pistes d'interventions.

Le CPOS a initié la création d'une plateforme d'échange entre professionnels intéressés par le concept d'*Ecoles promotrices de la santé* qui favorise la promotion de la santé au sens large et selon la définition de l'OMS, c'est-à-dire centrée sur le bien-être. Le CPOS continuera de mener des actions d'information et de sensibilisation afin de poursuivre la promotion de la santé en partenariat avec le SCRIPT et le Ministère de la Santé.

Dans le cadre des stages d'orientation volontaires du SNJ, le CPOS a participé au développement du projet *Ginkgo Stop & Go* en initiant des ateliers de création (théâtre, danse,...). Ces outils artistiques favorisent le développement de compétences (motivation, prise de décision, communication,...) que des jeunes en situation de décrochage scolaire peuvent utiliser afin de développer un projet personnel et professionnel.

Pour mettre en place un dispositif capable de lutter contre le décrochage scolaire, des membres du SPOS du **LTETT** ont suivi la formation *Kooperative Erstellung und Fortschreibung von Förderplänen*, organisée par le SCRIPT, afin de garantir la présence et la collaboration active du SPOS dans le projet *Classe mosaïque* auquel le LTETT adhère. Les membres du SPOS sont particulièrement vigilants quant aux signes d'un potentiel décrochage scolaire d'un élève (absentéisme,

manque de motivation, manque d'application...) et mettent l'accent sur une communication régulière avec les enseignants. Cependant, ils estiment que le projet *Meng Chance*, qui offre pourtant une mesure d'aide supplémentaire aux élèves, n'a eu qu'un taux de réussite moyen. En effet, *Meng Chance* est un outil formidable, mais il faut apprendre à s'en servir et il faut le perfectionner au fur et à mesure des expériences. D'autre part, il faudra veiller à faire connaître et accepter cet outil par le reste de la communauté scolaire.

Un document regroupant des données qualitatives et quantitatives sur l'implication des SPOS dans l'équipe et la mesure MOSAIK est disponible pour le CPOS et les SPOS. Ce document décrit les expériences faites par les SPOS et amène des propositions de lignes de conduite ou des conditions pour faciliter la participation active des équipes SPOS. Des rencontres d'échange et d'évaluation du projet ont lieu régulièrement entre le CPOS et des représentants des SPOS et du SCRIPT afin de finaliser les recommandations et ainsi garantir la qualité du travail fourni en partenariat.

3. Résultats et recommandations

À l'attention des SPOS et du CPOS

Le concept d' *Ecoles promotrices de la santé* doit continuer à être soutenu par le CPOS afin d'informer et de sensibiliser, en partenariat avec le SCRIPT et le Ministère de la Santé, les représentants de la communauté scolaire à cette approche.

Identifier les besoins en matière de prévention pour des adolescents plus âgés est une recommandation qui a été émise par plusieurs SPOS. Un travail de réflexion doit être mené afin d'adapter les mesures de prévention et d'optimiser les résultats auprès d'une clientèle dont l'âge est plus proche déjà de l'âge adulte.

L'évaluation des mesures de prévention est décrite d'une manière plus systématique par les SPOS et doit continuer à faire partie du travail de prévention. La poursuite des efforts avec les collaborateurs externes dans le domaine de l'évaluation (p.ex. impact des séances d'éducation sexuelle et affective,...) permet de vérifier si les mesures ont atteint les résultats escomptés auprès des jeunes.

À l'attention des directions

Le projet *Klasse fannen sech* mené en collaboration avec le SNJ est particulièrement apprécié par les élèves, leurs parents et les enseignants. Les SPOS soulignent que le soutien des directions d'établissement est nécessaire pour favoriser la participation des enseignants dans l'accompagnement des élèves et pour favoriser ainsi la collaboration du corps enseignant à la construction d'un

environnement scolaire propice à l'épanouissement des jeunes et à la cohésion des classes.

Les objectifs qui se développent autour de la promotion de la santé et de la prévention du décrochage scolaire sont ceux qui participent à une approche s'adressant à l'ensemble de la communauté scolaire. La prise en compte de la santé des jeunes ne peut être l'affaire que de quelques spécialistes mais concerne l'ensemble de la communauté scolaire. Le soutien des Directions est indispensable pour promouvoir l'implication de tous les représentants scolaires (enseignants, parents, élèves, personnel technique, divers comités,...).

À l'attention du MENFP

Des propositions de coopération entre les membres du SPOS et les équipes MOSAIK ont été formulées dans un document élaboré en collaboration avec le SCRIPT. La finalisation et la validation de ce document est en cours afin de définir précisément les différents cadres de collaboration.

Les objectifs qui se développent autour de la promotion de la santé et de la prévention du décrochage scolaire sont ceux qui relèvent d'une approche concernant l'ensemble de la communauté scolaire. La prise en compte de la santé des jeunes ne peut être l'affaire que de quelques spécialistes mais concerne l'ensemble de la communauté scolaire. La prévention et la promotion de la santé des jeunes est indissociable de la politique éducative globale. Le soutien du MENFP est indispensable afin de valoriser les orientations prises dans le domaine de la prévention.

Dans le souci de donner au domaine de la prévention la place qu'il mérite au sein de la politique éducative, il est regrettable qu'un SPOS ait noté que le volet prévention n'a pas pu être organisé davantage en raison de personnel en congé de maternité ou encore d'absences prolongées d'assistants pédagogiques.

Orientation

1. Objectifs et mesures

En général, les objectifs du domaine de l'orientation se définissent selon les termes suivants : informer, mettre en contact avec des offres de formation et le monde du travail, donner aux élèves la possibilité de mieux se connaître eux-mêmes, les aider à prendre des décisions en rapport avec leur cursus scolaire et/ou professionnel. Les SPOS insistent de plus en plus sur la notion d'accompagnement de la personne dans un temps d'élaboration et d'anticipation. L'accent est mis sur l'importance de mettre l'élève au centre des préoccupations, c'est-à-dire de le rencontrer là où il se trouve et de prendre en compte chacun de ses spécificités ainsi que son parcours individuel. Le fait de tenir une position de non jugement et de respect, est un objectif-clé dans l'approche préconisée dans le travail d'orientation des SPOS.

La grande majorité des interventions s'effectue au cycle inférieur, en particulier de l'EST, et de manière plus ciblée encore dans les classes de 9^{ème}. Par ailleurs, les années charnières et/ou appelant un choix d'orientation (matières, filières ou poursuite d'études spécialisées : 7^{ème} et 4^{ème} ES, 11^{ème} PS, classes terminales ES et EST, ...) bénéficient également d'une attention particulière de la part des SPOS.

Les mesures habituelles consistent en des séances et des journées d'information, des visites, des stages obligatoires et facultatifs, des évaluations psycho-techniques individuelles ou de groupe, des entretiens individuels d'aide et de conseil en orientation et la mise à disposition de matériel d'information. La transmission orale d'informations est réalisée de préférence par des intervenants externes afin de favoriser un bon ancrage dans la réalité sociale et économique : par des spécialistes de l'information (CEDIES, BIZ), par des représentants des secteurs d'activités spécifiques (Chambres professionnelles) ou par d'autres organisations (ACEL). En présumant que l'efficacité du travail d'orientation est augmentée par la concertation et l'implication des adultes proches du jeune, diverses manières pour coopérer avec les régents et les parents sont mises en œuvre.

L'objectif est toujours d'allier les mesures

d'information et d'évaluation avec un travail individuel d'accompagnement, d'écoute et/ou de réflexion : l'entretien est, de plus en plus, considéré comme indispensable pour assurer un vrai travail de préparation, d'analyse et d'élaboration des expériences faites par l'élève des informations reçues.

La méthode EDC est appliquée dans quelques classes du cycle inférieur, généralement de manière fragmentaire. Le groupe de travail EDC a pris en compte les expériences du terrain pour apporter un certain nombre d'adaptations censées faciliter la mise en œuvre du programme (formation raccourcie, réédition du guide de l'animateur). Le moyen d'action qui s'avère décisif à l'heure actuelle est un travail renouvelé et intensifié de sensibilisation et de propagation du programme (théorie et méthode). Il est, entre autres, réalisé via la participation à des journées pédagogiques ou encore grâce à la farde documentaire EDC élaborée spécifiquement dans une visée de communication. Le public cible défini est celui des professionnels. Comme par le passé, le groupe EDC assure toujours les formations pour les animateurs en EDC.

Surtout dans les lycées de l'ES, l'avis du membre SPOS lors des conseils de classe a un poids tout particulier. C'est surtout dans ces cas que le recueil préalable et systématique d'informations (via testing, questionnaires, contacts ...) s'avère particulièrement utile pour pouvoir, dans l'intérêt du jeune et d'un point de vue psychologique, social et/ou éducatif, donner un avis et une appréciation différenciés.

En ce qui concerne la transition secondaire-supérieur, les activités se diversifient quelque peu. Par exemple, on fait de plus en plus souvent remplir, avant les interventions ou visites, des questionnaires aux jeunes. De cette manière, leurs intérêts et questions sont mieux appréhendés et les élèves eux-mêmes sont davantage mobilisés. Les SPOS organisent, en plus des activités d'information et de conseil usuelles, des visites à l'Université du Luxembourg, renseignent sur les années académiques à l'étranger, les volontariats, les études en Angleterre etc.

Certaines équipes SPOS coopèrent à l'information des élèves du primaire et de leurs parents envisageant une inscription dans leur lycée l'année suivante ; cela concerne surtout les élèves de 6^e année primaire et les élèves du cycle inférieur EST. Ce travail prend la forme de soirées d'information, de journées d'accueil dans le lycée, de journées portes ouvertes, de stands d'information lors de journées d'orientation, de présentations dans les classes etc.

2. Bonnes pratiques et spécificités

En s'alignant sur les recommandations gouvernementales - qui sont d'œuvrer davantage dans le sens de la coopération et de la concerta-

tion interministérielle - les partenaires clés en orientation siègent ensemble dans une commission nationale d'information et d'orientation et coopèrent dans le cadre du comité de coordination (ADEM-OP, CEDIES, ALJ, Ministère du Travail ; le CPOS est membre et coordinateur). La commission a formulé des recommandations visant à promouvoir les stages en entreprise et une meilleure préparation des élèves à la Foire de l'Étudiant. Elle a aussi insisté sur des actions coordonnées. Le comité, de son côté, a débouché sur des groupes d'action spécifiques qui sont composés des membres du comité ainsi que d'autres acteurs (représentants des chambres professionnelles, SNJ, etc.). Des exemples de mesures initiées par ce comité sont :

- l'information des élèves sur les places d'apprentissage disponibles en temps réel par les SPOS et l'ALJ
- le projet ANELO⁶
- le projet pilote 2^{ème} ES (LN, LRS, LGL, LHCE...)

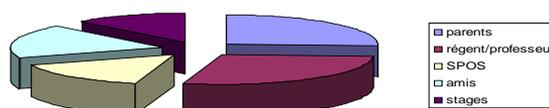
Ce dernier projet vise une meilleure information des jeunes sur leurs possibilités en matière de formation et d'emploi. Plus concrètement, il est censé apporter une réponse à la question « comment aider les élèves à se préparer au monde du travail ? ». Il fait intervenir conjointement l'ADEM (Administration de l'Emploi) et le CEDIES (Centre de Documentation et d'Information sur les Études Supérieures) dans les classes de 2^e durant les heures de cours. Pour chaque classe, la durée de l'intervention est de deux heures. Avant chaque intervention, des questionnaires sont à remplir par les élèves pour cibler au mieux leurs besoins. Les professionnels se sont aussi tenus à disposition des élèves des classes de 4^e à 1^e ainsi que de leurs parents (en dehors des heures de cours) pour des entretiens individuels.

L'effort de concertation et de communication entre concernés par l'orientation est une bonne pratique qui est mise en œuvre aussi sur le terrain : au **LTE** par exemple, il y a toujours un membre du SPOS présent lors des concertations des régents des classes de 7^e à 9^e, et il en est de même lors de la réunion de concertation des coordinateurs du projet AVANTI. De cette façon, le SPOS peut activement, et à tout moment, soutenir les régents et les coordinateurs. Le SPOS du **LTJBM** a créé un dossier d'information sur l'orientation destiné aux régents des classes de 9^e. Pour tout ce qui est information aux parents, des efforts spécifiques peuvent être rapportés : au **UELL**, le SPOS distribue un planning d'orientation aux parents et utilise un support visuel afin de mieux les informer et de donner plus de poids à l'orientation scolaire. De même, leur stand d'information

consacré uniquement à l'orientation a reçu un bon écho auprès des parents, c'est-à-dire que beaucoup de parents se sont directement adressés au SPOS. Enfin, le **LTett** a organisé une table ronde sur l'apprentissage : cette mesure avait comme objectif d'informer les élèves des classes de 9^e, ainsi que leurs parents, sur la situation actuelle de l'apprentissage (recrutement, attentes des patrons, compétences requises etc.) et de les sensibiliser aux métiers de l'artisanat, du commerce et de l'industrie. Des patrons d'entreprises, des représentants des chambres professionnelles et de l'Administration de l'Emploi sont venus au devant des familles au cours de cette soirée.

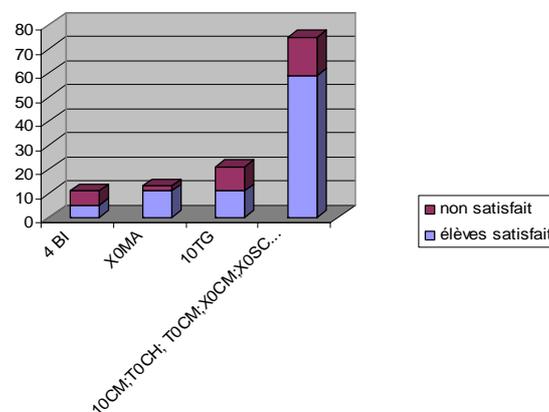
Une autre pratique intéressante, qui s'observe dans plusieurs lycées, est de s'attacher à définir plus précisément les besoins et le degré de satisfaction du public cible que sont les jeunes bénéficiaires d'aide à l'orientation. Au **LTC**, suite à une séance de supervision et en vue d'améliorer les efforts d'orientation, un questionnaire a été élaboré. Il a pour objectif d'aider à déterminer les causes des résultats décevants dans les classes de 10^e. Ce bilan ne vise pas à différencier les classes, mais plutôt à renseigner globalement sur la satisfaction des élèves quant à leur choix d'orientation (voir graphique 2). L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de 86 élèves de plusieurs classes de 10^e des 3 régimes.

Le choix de l'élève a été déterminé par



Graphique 1

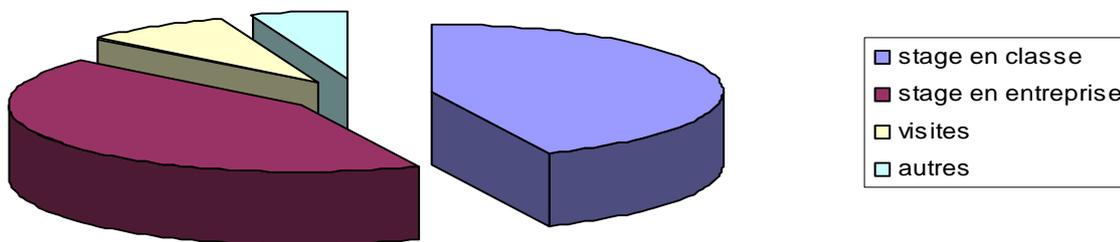
L'élève au cycle moyen



Graphique 2
4^e bac international, 10^e mécanique automobile, 10^e technique générale, échantillon de différentes classes de 10^e, régimes confondus

⁶Le portail www.anelo.lu centralise les informations, contacts et liens utiles qui guideront les jeunes dans leur recherche d'un poste d'emploi, d'une offre de formation complémentaire, d'un service volontaire ou d'un stage.

Propositions pour une bonne orientation



Graphique 3

Au **LTML** dans le cadre du projet O-LIMP, un membre du SPOS et la personne-ressource ont élaboré un questionnaire à l'intention des élèves de 9^e afin de connaître leur opinion sur tout ce qui est en rapport avec l'orientation. Malheureusement, faute de temps, les questionnaires n'ont jusqu'à présent pas pu être évalués statistiquement.

D'une manière un peu plus générale, le souci de répondre de manière individualisée aux élèves est explicité à plusieurs endroits : le **LTE** écrit que pour garantir une information individualisée aux élèves, tout le matériel d'information et de documentation doit être revu et actualisé régulièrement. Le SPOS de l'**UELL** dit explicitement s'être efforcé de davantage travailler individuellement avec les élèves que par le passé. Le **NOSL** insiste sur la fonction centrale de l'entretien individuel dans le travail d'orientation. Même pour des activités de groupe, les SPOS veilleraient plus explicitement que par le passé à respecter les dimensions individuelles, en l'occurrence éducatives et psychologiques, inhérentes au travail d'orientation. Ainsi, le **LMRL** réalise un testing systématique en 7^e (*PSB - Prüfsystem für Schul- und Bildungsberatung 6-13*) et en 4^e (test d'intérêts AIST), le **LTEtt** pour toutes les 9^e (AIST, avec entretien individuel pour ceux qui le désirent : 35%), le **LTE** propose pour les trois niveaux du cycle inférieur la méthode *EDC*, et le SPOS du **LHCE** innove en proposant 5 séances *découverte de soi* aux élèves de 1^{re} intéressés. Le **LTEtt** s'efforce même, dans la mesure du possible, d'aligner les visites d'entreprise aux choix de métier énoncé par chaque jeune. Dans le cadre du projet pilote d'orientation pour les 2^e (LGL, LRS, LN, LHCL), le SPOS récolte par écrit les questions que les élèves veulent aborder lors des séances d'information et le SPOS intervient en tant que modérateur pour faciliter l'échange entre les élèves et les collègues de l'OP et du CEDIES.

Certains SPOS ont suivi les recommandations émises dans le précédent rapport qualité. La volonté de bien planifier les activités d'orientation en les répartissant selon des critères pertinents

tout au long de l'année et sur les différents niveaux scolaires en est une. L'**UELL** cherche à améliorer l'organisation du planning afin de garder pour toutes les classes un minimum d'interventions et de s'adapter pour d'autres interventions aux besoins des jeunes et des classes respectives. En l'occurrence, la semaine de l'orientation a été organisée plus tôt dans l'année : il semblerait que la période de février soit idéale pour la semaine de l'orientation. Le **LHCE** s'applique également à intervenir à tous les niveaux. Dans le même souci de gérer au mieux le temps, l'idée d'utiliser les heures réservées au tutorat s'étend, entre autre au **LTAM** et au **LTJB**. Cette dernière équipe argumente que l'accompagnement d'une classe de 9^e par un seul membre du SPOS en collaboration étroite avec le régent est très efficace pour le processus de l'orientation puisque le suivi de tous les élèves est ainsi garanti. Les élèves qui ont du mal à se décider sont bien repérés et peuvent bénéficier d'une prise en charge encore plus poussée.

3. Résultats et recommandations

A l'attention des SPOS

Beaucoup de réflexions, d'idées et de suggestions d'amélioration concernent l'orientation des élèves de 9^e et 10^e. En effet, c'est à ce moment que de nombreuses difficultés des élèves se cristallisent et c'est aussi à ces niveaux d'études que les interventions des SPOS sont les plus nombreuses.

Il s'avère par exemple opportun d'encourager davantage encore les élèves à venir en entretien. À côté des interventions en classe, l'entretien individuel en matière d'orientation reste très important. L'idéal serait de préparer ces rencontres individuelles en se basant sur les résultats d'un questionnaire distribué au début du 1^{er} trimestre. Ce questionnaire permettrait également de recenser les élèves intéressés aux visites annuelles d'orientation. Ensuite, le défi est de faire en sorte que le fruit de l'accompagnement individuel, d'une part, et l'avis d'orientation du conseil de classe, d'autre part, se complètent même s'ils ne coïncident pas.

En ce qui concerne la réorientation des élèves des classes de 10^e, une meilleure aide devrait leur être apportée : celle-ci devrait empêcher que les problèmes rencontrés lors de leur réorientation aient des conséquences trop élevées à long terme.

L'implication des parents d'élèves est une priorité dès le début du cycle inférieur, dans l'idée de prévenir les problèmes qui se cristallisent en 9^e et 10^e. Dès la rentrée scolaire, des concertations avec la direction et les régents concernés devraient avoir lieu pour concevoir et organiser les différentes mesures, dont le contact avec les parents.

Une autre interrogation récurrente concerne la mise en œuvre des interventions d'orientation : quelles interventions sont les plus pertinentes et les plus adaptées pour quel type de classes ? À quel moment de l'année et dans quel créneau horaires doivent et peuvent-elles être réalisées ? Quelles sont les conditions requises pour un bon déroulement des interventions et pour qu'elles aient un impact satisfaisant ? Les expériences permettent de formuler les idées et analyses suivantes :

- les élèves plus âgé(e)s et ayant connu l'un ou l'autre échec scolaire (en classe de 10^e ou 11^e) seraient peut-être plus intéressé(e)s par les démarches d'information réalisées par des représentants du monde du travail (par exemple par l'IFSB) ;
- plus généralement, concernant les mises en situation sur le terrain, il est à considérer que les stages d'orientation professionnelle nécessitent une préparation, un encadrement et un suivi poussés et rigoureux pour qu'ils soient le plus bénéfiques possible ;
- les lieux de stage qui sont le plus profitables aux élèves sont ceux qui correspondent à leurs souhaits ou ceux où ils découvrent des métiers nouveaux ;
- plusieurs initiatives prévoient d'impliquer des pairs ou des anciens élèves dans l'organisation de séances d'information ;
- une amélioration à prévoir est de fixer dès le début de l'année scolaire les périodes clés des interventions SPOS tout en rendant plus transparente la conception des interventions aux régents ;
- nombreux sont ceux qui insistent sur l'idée de *processus* en orientation, idée qui est d'ailleurs également préconisée par la méthode EDC et qui implique de veiller à une orientation tout au long de la scolarité, ou au moins durant la totalité du cycle inférieur, dès la classe de 7^e. Ceci serait la méthode la plus cohérente permettant de préparer l'élève à faire un choix en 9^e en toute

connaissance de cause ;

- il reste d'actualité de trouver un bon équilibre dans le nombre de visites et d'interventions en 7^e et 8^e.
- les manifestations importantes touchant à l'orientation, surtout en 9^e, devraient avoir lieu avant le 3^e trimestre.

Plus fondamentalement, on observe que les SPOS s'engagent dans une démarche de réflexion et d'amélioration continue de leurs pratiques.

Des collaborateurs SPOS s'interrogent sur la validité des résultats des tests psychométriques utilisés et sur lesquels, entre autre, ils appuient leurs conseils d'orientation : ils prévoient une étude statistique longitudinale sur la prédictibilité des tests réalisés.

La pertinence d'une passation *systématique* de tests d'intérêt, en l'occurrence de ceux qui s'appuient sur la théorie de Holland (tels l'Explorix et l'AIST), est une question posée et rapportée par 3 équipes qui utilisent ces outils. Les expériences et avis d'autres équipes sont à recueillir en vue de formuler des conseils d'utilisation précis à ce sujet.

Pour certains, il est nécessaire de mener une réflexion au sujet de la conception des interventions en classes et de leur déroulement. Une idée serait que les interventions ou ateliers d'orientation se déroulent pendant un minimum de trois heures avec comme déroulement par exemple :

1. Activité permettant à chaque élève de situer et d'exprimer ses intérêts et ses préférences par rapport aux autres.
2. Découverte des activités professionnelles : phase de décentration visant à prendre en compte les diverses dimensions que recouvre un emploi et enrichir les représentations professionnelles.
3. Élaboration d'une grille opérationnelle de critères de choix : définir les paramètres importants à prendre en compte dans le choix d'une profession.
4. Définition de ses critères de choix pour chaque élève : « mise en tension » des représentations de soi et des représentations professionnelles.
5. Ébauche d'un plan d'action : aide à la recherche d'informations et à l'utilisation de l'auto documentation⁷.

En ce qui concerne la pertinence des expériences de stage, il est avancé que les séquences de stage se révèlent plus efficaces pour les jeunes qui envisagent une formation plus courte (p.ex. poursuite d'un CATP) et que le contenu doit être en lien avec l'avenir du jeune. Ce lien doit être ni trop étroit, ni trop relâché. La possibilité de participation active au stage, l'ambiance de travail, la taille de l'entreprise sont aussi des facteurs à prendre en compte. La préparation des rencontres

⁷Voir Arnould F. *Comment concevoir une séquence éducative en orientation ?* Orientation N°6 Avril 1996

avec le monde du travail ainsi que le débriefing après s'avèrent être des démarches essentielles⁸.

Finalement, ce qui précède illustre le besoin global de mettre en place d'avantage de plateformes d'échange, par exemple par le biais de discussions ou de questionnaires, et ce pour recevoir un feed-back sur la façon dont le travail d'orientation SPOS est perçu par les jeunes, leurs familles et les enseignants. Ce feed-back serait très enrichissant pour adapter les offres aux besoins d'aide et de conseil dans un contexte scolaire et sociétal en évolution. La prise en compte plus systématique des expériences et des études nationales et internationales serait également un atout pour faire avancer le travail d'orientation.

À l'attention du CPOS et des directions

Similaires aux conclusions tirées les années précédentes, les SPOS s'accordent généralement à exprimer les recommandations suivantes :

- offrir des séances d'information sur l'entretien d'embauche à tous les élèves de 9^e ;
- utiliser les heures de tutorat pour le travail d'orientation ;
- promouvoir l'évaluation (étude statistique longitudinale) pour déterminer l'impact exact des testings systématiques (aptitude et motivation au travail et intérêts) ;
- continuer à développer les mesures de mise en situation sur le terrain (stages) ;
- envisager systématiquement et par lycée des activités sur mesure permettant d'intensifier le contact avec les parents d'élèves, surtout avec ceux de 9^e (envoi d'un 2^e courrier aux parents au cours du 3^e trimestre, implication du SPOS lors des réunions des parents, accueil dans la salle des fêtes, organisation de soirée et journée d'orientation pour les jeunes et leurs parents, entretiens pour les jeunes et leurs parents, ...) ;
- rendre temporairement possible une prise de contact systématique avec tous les élèves de 9^e et, plus généralement, favoriser les interventions en orientation en mettant à disposition les plages horaires nécessaires ;
- soutenir le travail individuel en orientation, essentiellement pour les aspects décisifs que sont les étapes d'exploration de soi et de motivation, voire de (re-) mobilisation de la personne.

Vers des objectifs communs

Dans certaines équipes, malgré des tentatives renouvelées de mettre sur pied des projets d'orientation, le personnel psycho-socio-éducatif craint encore, pour certains, que des optiques fondamentalement différentes sur le sens et l'utili-

té de l'orientation s'entrechoquent. Tant que les collaborateurs d'un projet ne se sont pas mis d'accord sur un objectif commun de l'orientation dans leur lycée, il est toujours à craindre que l'objectif véritable, qui est d'amener les élèves à décider de manière responsable de leur avenir scolaire et/ou professionnel, ne puisse être atteint.

Chapeautés par le CPOS, plusieurs travaux de recueil de données, de formalisation et de communication sur l'orientation ont été entamés l'année dernière (EDC, étude orientation+, journée des psychologues sur l'orientation,...) dans des objectifs de valorisation et de prise de position : il s'agit de poursuivre et de finaliser ces travaux pour la fin de l'année scolaire.

Éducation des choix

Le groupe constate que ce sont avant tout les nouveaux lycées qui se montrent particulièrement preneurs et enthousiastes pour introduire EDC dans leurs classes.

Afin de remobiliser également les anciens collaborateurs, des mesures spécifiques doivent être recherchées (comme par exemple illustrer le travail de communication par des bonnes pratiques existantes au Luxembourg, faire transmettre l'information par des pairs, implanter une personne-ressource et convaincue dans chaque lycée, valoriser et représenter EDC dans les divers groupes de travail SPOS qui traitent de l'orientation (mensuelles, GEP, ...), changer le *packaging*, mettre en avant l'expertise en matière de développement de compétences d'EDC pour un système scolaire qui s'oriente de plus en plus vers ce domaine, etc...).

PPP

Un sondage sur les propositions d'amélioration de la procédure du PPP en ce qui concerne l'intervention psychologique est prévu auprès des psychologues en fin d'année scolaire 2009-2010.

Il est également prévu d'analyser et de comparer les résultats aux tests psychologiques des enfants orientés au régime préparatoire avec ceux des autres enfants.

À l'attention du MENFP

Les remarques formulées à l'attention du CPOS et des directions sont également valables pour le MENFP.

Le stage OSNA devrait être rendu accessible à tous les élèves des classes sortantes.

Le choix d'un enseignement francophone aide les élèves concernés dans leurs études, mais l'accès à beaucoup de métiers reste difficile vu que de plus en plus de patrons réclament la maîtrise du luxembourgeois. La question de savoir s'il n'y a pas lieu de restituer un certain équilibre entre

⁸Voir l'étude de Forner, Y., Dosnon, O., Gonnin-Bolo, A., & Lebeaume, J. (1994). *L'effet des stages en entreprise chez les jeunes en collège*. Paris : INRRP-INETOP

élèves francophones et non-francophones dans les classes (afin d'approfondir les connaissances en langues) reste d'actualité plus que jamais.

Malgré les efforts fournis, entre autres par les SPOS, pour aboutir à une orientation plurielle et adaptée au profil de l'élève, les critères de promotion restent finalement pour les jeunes et leurs parents le facteur de décision majeur.

Le développement de l'enseignement et de l'évaluation des élèves par compétences constitue, du point de vue de l'orientation, une avancée prometteuse : il devrait, d'une part, faciliter la connaissance de soi des jeunes et, d'autre part, fournir une terminologie commune aux divers professionnels.

La mise en œuvre de l'orientation scolaire devrait continuer à figurer parmi les priorités d'une politique éducative globale, par exemple en instituant des plages horaires fixes intracurriculaires réservées à l'orientation scolaire et en clarifiant les éléments constitutifs d'une bonne coopération, tels que des objectifs communs et la répartition des rôles.

Information

1. Objectifs et mesures

Comme l'année précédente, l'objectif des SPOS est la diffusion de toutes sortes d'informations en lien avec leurs domaines d'intervention auprès des élèves, parents et enseignants.

Le travail d'information relatif à l'orientation scolaire est traité au chapitre précédent : *3. Orientation*.

La diffusion des informations se fait par différents moyens :

- présentation du SPOS et/ou de certaines activités en classe ;
- organisation de séance d'informations (souvent par rapport à l'orientation) ;
- organisation de portes ouvertes ;
- distribution d'informations en classe ;
- vitrines, tableau d'accrochage, présentoirs à l'extérieur et/ou à l'intérieur du SPOS ;
- diffusion d'informations sur la page web du lycée ;
- etc....

L'information est transmise soit directement au public cible, soit par l'intermédiaire des enseignants.

Les SPOS s'efforcent de rendre les élèves plus autonomes dans leurs démarches, de les rendre plus vigilants et avertis face aux risques éventuels.

Le SPOS s'octroie la mission d'informer toujours le plus rapidement et le plus concrètement possible les membres concernés de la communauté scolaire.

Nouveaux objectifs

Le **LTE** veut organiser une activité à l'attention des nouveaux enseignants pour leur présenter le SPOS afin qu'ils n'hésitent pas à demander conseil ou à signaler un élève pour lequel ils se font des soucis.

Le **SLP** veut installer un coin *Infos* pour 2010/2011.

Le **LTL** essaye d'améliorer le système d'affichage. Il essaiera alors de clarifier les processus de transmission de l'information et cherchera à

répertorier les institutions et les thématiques pour lesquels le SPOS est sollicité.

2. Bonnes pratiques et spécificités

Le **NOSL** a engagé un membre SPOS lusophone, ce qui a amélioré le flux d'informations entre école et parents qui ne comprennent que le portugais.

Le **NOSL** a placé un stand pourvu de matériel d'information là où il y a une concentration d'élèves.

Le **LCE** et le **LMRL** font une présentation plus systématique de leur SPOS et de ses projets pour informer les parents mais également les enseignants.

Le **LMRL** pense que les présentations Power Point rendent les séances d'information plus attractantes.

Le **LTETT** a créé une base de données thématique qui lui permet d'être efficace et de gagner du temps dans la recherche et la diffusion de l'information.

3. Résultats et recommandations

À l'attention du SPOS

Afin de rendre les soirées d'information et les réunions plus attractantes, pour que les informations soient mieux retenues par les parents et les enseignants, les présentations Power Point s'avèrent être un bon moyen de communiquer efficacement

À l'attention des directions

Pour les lycées en construction et pour ceux qui sont en train d'être rénovés, il faudrait prévoir des espaces propices à la diffusion d'informations, de préférence des endroits fréquentés par beaucoup d'élèves.

À l'attention du CPOS

Les SPOS seraient désireux de recevoir à intervalles réguliers et systématiquement une lettre d'information électronique de la part du CPOS reprenant les informations actuelles. Cela leur permettra de se concentrer uniquement sur la recherche d'informations spécifiques et ciblées par rapport au public de leurs établissements scolaires respectifs.

À l'attention du MENFP

Il est souhaité d'intensifier la coopération entre les instances du MENFP et les SPOS concernés afin d'élaborer une documentation d'information spécifique adaptée aux différentes formations proposées par les lycées du pays (par exemple une documentation d'information sur les métiers de la santé pour le LTPS).

Il est également demandé au MENFP de mettre à disposition une liste complète de l'offre scolaire au Grand-Duché ainsi qu'un tableau reprenant les formations dispensées dans les pays voisins avec les équivalences luxembourgeoises respectives (demande adressée plus spécifiquement au Service des Équivalences ou au groupe de travail concerné).

Coopérations externes

1. Objectifs et mesures

Les SPOS, en tant qu'acteurs de première ligne, collaborent avec un nombre important de structures et de services externes afin d'accomplir au mieux leurs missions. Les objectifs sont multiples :

- réaliser un projet au sein de l'école ou dans la commune dans laquelle est implanté le lycée ;
- aider un jeune en difficulté et assurer son suivi ;
- orienter les élèves dans leurs études ou formation professionnelle ;
- coordonner les différents intervenants autour d'un élève et de sa famille pour rendre plus efficace sa prise en charge ;
- réfléchir sur des thèmes d'actualité et élaborer des avis ;
- s'informer, se ressourcer.

Les structures externes sont constituées, d'une part, par différents intervenants des domaines psychologique, médical, social, juridique et pédagogique et, d'autre part, d'autres lycées, du CPOS et de divers Ministères et administrations.

Certaines coopérations existent de façon permanente, d'autres se font plutôt de façon ponctuelle, et encore d'autres sont à considérer comme des ressources externes.

D'une année à l'autre, la collaboration externe est élargie grâce à de nouveaux projets. Le travail individuel donne également lieu à de nouvelles collaborations.

Le schéma des coopérations internes et externes du **UELL**, présenté ci-dessous, illustre très bien ce réseau très complexe de synergies dont on a besoin pour accomplir les missions d'orientation, d'accompagnement, de prévention et d'information.

Les objectifs du CPOS tournent autour de la coordination CPOS-SPOS et sont mis en œuvre grâce à trois types d'organes fonctionnant depuis

septembre 2008 : la cellule de coordination (CC), le groupe de travail organisant les réunions mensuelles (GT-RM) et les groupes de travail (GT).

L'un des objectifs est de définir plus clairement une position commune des SPOS et du CPOS par rapport à l'orientation, l'école et l'emploi, la mission psycho-médico-socio-éducative, l'assistance et la guidance des familles et la médiation scolaire. La cellule de coordination a donc repris cette mission et élabore des approches et des outils de travail communs à tous sur des thèmes proposés par les différents acteurs scolaires.

Un autre objectif a été de mettre sur pied un groupe de travail responsable de la préparation et de l'animation des réunions mensuelles. Les SPOS sont représentés dans ce groupe. Ces réunions sont précieuses pour promouvoir l'échange entre les trois corps de métiers, entre le SPOS et le CPOS ainsi qu'entre le CPOS, les SPOS et les services externes.

Le CPOS veille à rendre accessible aux SPOS les informations issues des diverses coopérations qu'il entretient dans le cadre de ses missions.

2. Bonnes pratiques et spécificités

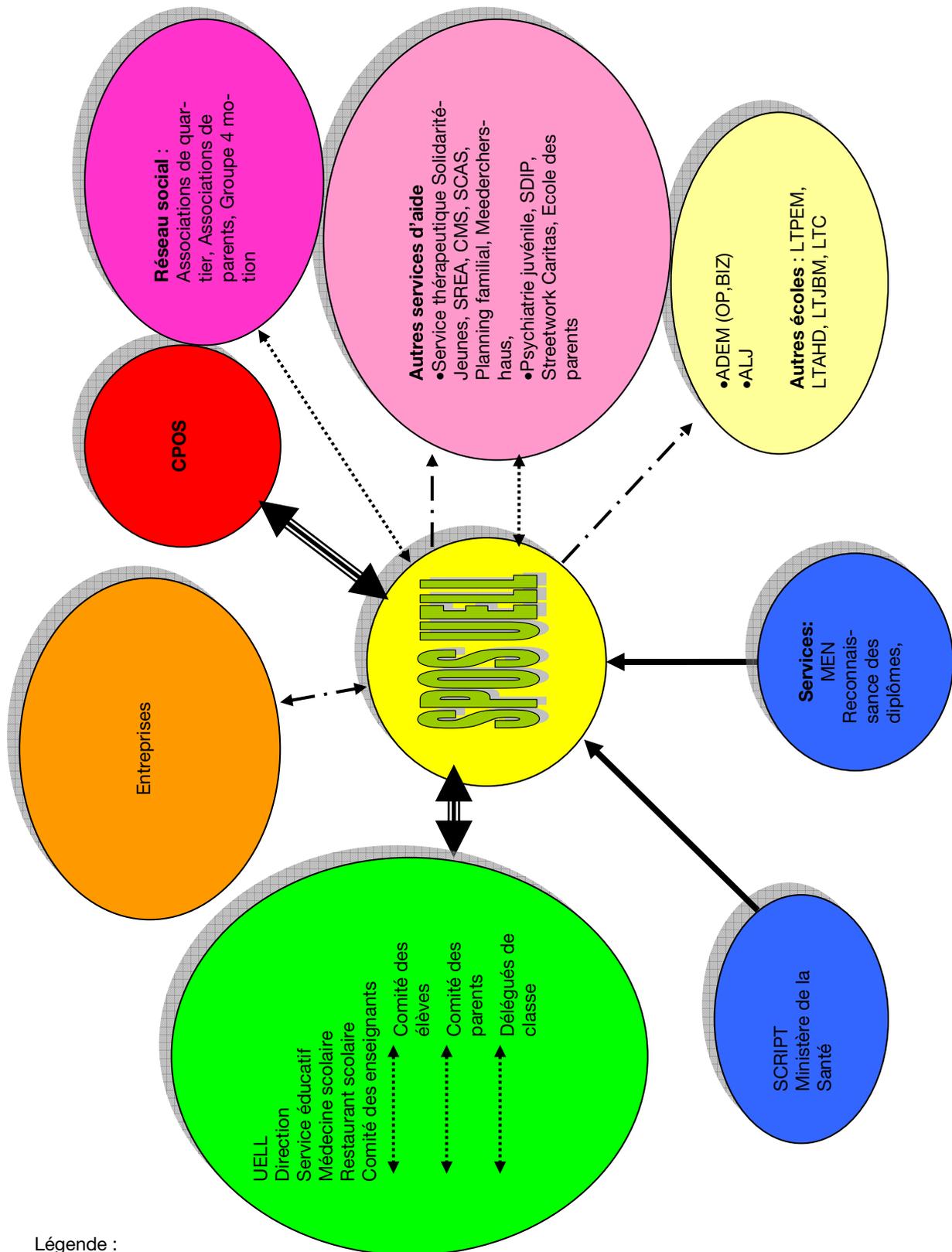
Les exemples de bonnes pratiques sont nombreux. En voici quelques-uns pour illustrer les efforts quotidiens du CPOS et des SPOS.

Le CPOS met à disposition des SPOS les informations issues de ses diverses coopérations (comptes-rendus, présentations, listings, etc.) en les publiant sur son site Intranet et dans le CPOS NEWS.

Le Lycée Hubert Clément d'Esch et le Lycée Technique de Lallange ont travaillé en réseau avec les autorités communales pour élaborer un projet de prévention des dépendances. Un membre du SPOS a participé aux réunions du groupe de prévention des toxicomanies initiées par la commune d'Esch.

Le Schengen Lyzeum à Perl a mis sur pied un projet intéressant avec le Planning familial ayant pour objectif qu'un personnel qualifié explique aux parents ce qu'est la puberté. Grâce à son emplacement géographique et sa situation particulière, ce lycée coopère à la fois avec des institutions luxembourgeoises et allemandes.

Afin de permettre aux élèves présentant des troubles psychiques d'être intégrés au mieux dans leur école, le SPOS du **LTMLL** a collaboré activement avec la psychiatrie juvénile. Une réunion mensuelle de tous les acteurs concernés



Légende :



coopérations permanentes



coopérations à développer



ressources externes



coopérations ponctuelles

(psychiatrie juvénile, SPOS, régent, élève et parents) s'est révélée être bénéfique pour les élèves en difficulté.

L'Athénée de Luxembourg a organisé une *Journée des dépendances*. Pour sensibiliser les élèves des classes de 6^e aux problèmes de dépendance, le SPOS a invité un certain nombre d'intervenants de différentes structures d'information et d'aide telles que la psychiatrie juvénile, la Fondation luxembourgeoise contre le cancer, le Service thérapeutique Solidarité Jeunes, l'AMA a.s.b.l., le Centre Information Jeunes et le Centre de Recherche Henri Tudor.

Au **NOSL**, la collaboration avec la maison des jeunes de Diekirch a permis de lancer un projet de radio permettant de rencontrer les jeunes en dehors du cadre scolaire.

Le projet O-LIMP (orientation Limpertsberg) illustre très bien la coopération entre les 3 lycées techniques du Limpertsberg (LTC, LTML, LTAM) au niveau pédagogique et de l'orientation. Le groupe de pilotage se compose pour chacun des trois établissements scolaires d'un membre de la direction, du SPOS et du corps enseignant. Le groupe est assisté par un consultant externe. La mise en œuvre comprend des réunions du groupe de pilotage pour organiser une réunion d'information commune pour parents de 6^e primaire suivie d'une journée porte ouverte dans chaque établissement, l'élaboration d'un programme standard pour le tutorat, l'encadrement des élèves pendant la pause de midi, *Forum* (invitation de tous les parents d'élèves de 9^e), des visites d'orientation (9^e), une conférence organisée à l'attention des enseignants, des interventions dans les classes autour d'un sujet commun : en 2008/2009, il s'agissait de traiter la violence par Internet ou par le téléphone portable.

Le Lycée technique d'Esch-sur-Alzette a lancé une coopération assez innovatrice avec la Direction régionale de la Police Grand-Ducale d'Esch-sur-Alzette et le service de la Protection de la Jeunesse du Parquet de Luxembourg. Ensemble, ils ont élaboré un guide législatif pour mieux faire percevoir les droits et respecter les devoirs tels que définis dans la charte scolaire, tout comme pour donner une ligne de conduite commune aux enseignants en cas d'infraction pénale. Le guide législatif énumère une série d'infractions au code pénal, des personnes ou services ressources pouvant être contactés pour prévenir ces mêmes infractions ou pour réagir de façon adéquate en cas de besoin ainsi qu'un glossaire reprenant les définitions de certaines infractions et phénomènes.

3. Résultats et recommandations

À l'attention des SPOS

En général, la coopération avec les services externes se déroule de manière satisfaisante. Les SPOS en reconnaissent l'importance et envisagent de continuer à élargir leur réseau d'aide et de ressources.

Pour un certain nombre d'intervenants externes, la collaboration et l'échange d'informations ne se font pas automatiquement. Le SPOS a pris l'initiative de systématiser l'échange d'informations et le résultat obtenu confirme cette démarche. En plus, un échange régulier et des contacts personnels permettent de mieux connaître les logiques de fonctionnement de ces institutions ou services.

La coopération externe peut soulager le SPOS surchargé de demandes émanant de jeunes en difficulté.

À l'attention du CPOS

Vu que la participation du personnel des équipes SPOS aux réunions mensuelles varie beaucoup, le groupe de travail *réunions mensuelles* projette d'étudier les facteurs influant sur la présence des membres des SPOS aux réunions mensuelles.

Ce même groupe souhaite donner à l'avenir un rôle plus actif (avis, propositions, interventions concrètes) aux participants en changeant les techniques de modération.

La cellule de coordination va s'appuyer davantage sur les résultats des groupes de travail.

Le CPOS songe à établir un inventaire des collaborations externes et à en analyser la suffisance et la pertinence par domaine. Il vise à étendre ces coopérations, entre autres en organisant les réunions mensuelles dans des structures externes en rapport avec le travail des SPOS/CPOS.

Le CPOS vise également à améliorer son site Intranet et à le développer davantage comme site sur lequel seront enregistrés les documents de travail des groupes SPOS-CPOS.

Pour les SPOS nouvellement constitués, il est important d'avoir des lignes directrices. Les expériences des autres lycées aident à définir les structures d'un nouveau service. D'où l'importance pour ces équipes que le CPOS continue à promouvoir les échanges entre équipes et/ou professionnels des SPOS.

Liste des coopérations externes (listing de tous les services cités dans les rapports

Ministères, Administrations : Action Locale pour Jeunes (ALJ), ADEM/ BIZ, Armée luxembourgeoise, CEDIES, Centre de Recherche Publique Henri Tudor, Centre Information Jeunes, CID Femmes, Commission Médico-Psycho-Pédagogique Nationale (CMPP), Division de la Médecine scolaire, Fonds National de Solidarité, Jugendamt Merzig, Landesinstitut für Pädagogik und Medien (LPM) / Arbeitsleben Wirtschaft-Schule (ALWIS), Maisons de Jeunes, Médiateurs culturels du MENFP, Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP), Ministère de la Famille, Ministère de la Santé, Ministerium für Bildung, Familie, Frauen und Kultur, Saarland ; Police Grand-Ducale ; Service Central d'Assistance Sociale (SCAS) ; Service de Coordination de la Recherche et de l'innovation pédagogique et technologique (SCRIPT) ; Service National de la Jeunesse (SNJ) ; Tribunal de la Jeunesse

Services d'aide : Aidsberodung de la Croix Rouge ; Assistants sociaux des communes ; Centres medico-sociaux ; CPOS ; Families First ; Jugend an Drogenhëllef ; Omega 90 ; Planning Familial ; Psychiatrie juvénile Hôpital Kirchberg ; Psy-jeunes ; Schulpsychologischer Dienst Landkreis Merzig Wadern ; Service de Consultation et d'Aide pour troubles de l'Attention, de la Perception et du développement psychomoteur (SCAP) ; Service de détection et d'intervention précoce (SDIP) ; Service Rééducatif Ambulatoire (SREA), Service social de proximité ; Service thérapeutique Solidarité Jeunes ; Services de guidance de l'enfance (SGE) ; Wunnengshellef

Internats/Foyers d'accueil : Centre socio-éducatif de l'État de Dreiborn ; Femmes en détresse ; Fondation Kannerschlass ; Foyers St Joseph ; Internats attachés aux lycées ; Internats Jacques Brocart ; Meederchershaus ; SOS Kinderdorf

Associations : AMA a.s.b.l. ; Arbeiterwohlfahrt Bundesverband e.V. (AWO) ; Association Luxembourgeoise pour Enfants Intellectuellement Précoces (ALPEIP asbl) ; ASTI ; Fondation luxembourgeoise contre le cancer ; PAMO ; Protection civile – 1^{er} secours

Écoles/Lycées/Universités/Écoles spécialisées : Centre de logopédie ; Établissement d'éducation spécialisé à St. Mard (Belgique), Förderschule soziale Entwicklung Wallerfangen ; Grundschule Perl ; Institut pour Déficients visuels ; Université du Luxembourg

Corps Médical : Généralistes ; Neurologues ; Pédiopsychiatres ; psychiatrie juvénile ; Psychiatres

Et le **Ombuds-Comité fir d'Rechter vum Kand** ainsi que diverses **entreprises**

Participation au développement de l'école

1. Objectifs et mesures

Cette section concerne la coopération des SPOS à la réflexion, à l'élaboration et à la mise en œuvre d'actions permettant d'améliorer le fonctionnement du lycée d'appartenance et éventuellement aussi le fonctionnement du système scolaire dans son ensemble. Dans ce sens, les membres du SPOS peuvent, selon leurs compétences, tenir une fonction de conseil, d'expert, de facilitateur, de chercheur etc.

La définition du *domaine participation au développement de l'école* a été revue fin 2008-2009 et comprend dorénavant les activités précédemment citées sous *coopérations internes*. En effet, afin d'entretenir entre autres des relations de coopération avec l'ensemble de la communauté scolaire, les membres du SPOS s'intègrent activement : ils participent aux réunions plénières du lycée, aux différents conseils ainsi qu'aux groupes de travail requérant leurs compétences spécifiques, comme par exemple à des travaux d'évaluation. Nombreux sont ceux qui se réunissent régulièrement avec leur direction, même si le rythme varie fortement d'un lycée à un autre (hebdomadairement jusqu'à une ou deux fois par an seulement). Certains collaborateurs SPOS assistent systématiquement aux entretiens que l'école propose aux parents, d'autres participent aux réunions du comité des enseignants, aux réunions pédagogiques ou à celles du comité de parents d'élèves, d'autres encore supervisent les élèves-tuteurs pour les classes de 7^e, et pour finir, certains SPOS gèrent les admissions conditionnelles des élèves ou les études surveillées, en coopération avec le personnel administratif du lycée.

Dans le cadre du développement de l'école, il apparaît que les SPOS sont en général bien impliqués dans les projets de leur établissement respectif et auxquels ils apportent une réelle contribution. Ainsi, le SPOS participe et contribue à l'élaboration des chartes scolaires, des codes de vie et de bonne conduite, de guides, de projets d'établissement, ainsi qu'à bien d'autres projets et

événements ayant une influence sur le climat scolaire (p.ex. comité de sécurité, **projet ENVOL**¹⁰, journées pédagogiques, groupe de travail *restaurant scolaire*, élaboration ensemble avec la direction de brochures d'information sur le lycée et ses formations, événements festifs, activités extrascolaires, journées portes-ouvertes, etc.).

Enfin, la coopération entre SPOS et directions et ou/enseignants est fréquente lorsqu'il s'agit de concevoir et de mettre en œuvre des mesures plus spécifiques de prévention et d'orientation : tabagisme, violence, premier secours, EDC.

2. Bonnes pratiques et spécificités

Le SPOS du **LTE** se montre particulièrement engagé auprès de sa communauté d'appartenance. Citons trois actions innovantes :

Le **groupe ambiance** est constitué d'une dizaine de membres faisant partie essentiellement du corps enseignant et de l'équipe du SPOS. Il a pour but de contribuer à l'amélioration de l'ambiance scolaire au LTE en organisant et en réalisant (souvent en collaboration avec le comité des élèves) différentes activités péri- et parascolaires comme par exemple le marché de Noël, la fête scolaire, la nuit des sciences etc. À l'occasion de tels événements, les différents membres de la communauté scolaire (enseignants, élèves, personnel technique et administratif, parents d'élèves) ont la possibilité de se rencontrer dans un cadre moins formel, hors du quotidien, leur permettant de passer des moments agréables ensemble à l'école.

La participation des membres du SPOS au **projet AVANTI**¹¹ permet que des informations concernant les élèves soient régulièrement échangées entre les régents, un membre de la Direction et un membre du SPOS et que chacun des acteurs soit au courant des projets d'orientation, des réformes en cours, des difficultés rencontrées par les uns et les autres ainsi que des solutions qui peuvent y être apportées.

Pour le bon fonctionnement du *comité des élèves*, il est important que ses membres aient une personne de référence adulte qui puisse leur fournir des conseils pratiques ainsi que des renseignements de toutes sortes concernant, par exemple, des adresses utiles, des formations pour membres du comité d'élèves organisées par le SNJ, la réalisation de différents projets, la rédaction des rapports, etc. Dans ce contexte, un membre du SPOS est personne de contact et participe régulièrement aux réunions du comité des élèves tout

¹⁰Le projet ENVOL consiste dans l'accompagnement des élèves du cycle inférieur par une équipe constituée à cet effet. Leur terrain d'action est le tutorat, des mesures d'appui scolaire en cas de difficultés et une orientation scolaire. Pour garantir un maximum d'efficacité, l'équipe collabore étroitement avec les parents d'élèves, premiers concernés du développement harmonieux de leurs enfants.

¹¹AVANTI, projet du lycée lancé en 1999 et qui porte sur l'accueil, l'accompagnement et l'orientation des élèves du cycle inférieur.

en offrant son soutien à l'organisation des élections du comité.

En matière d'innovation, le **LTC** se fait également remarquer avec deux projets qui engagent enseignants, élèves et personnel psycho-socio-éducatif : le projet *Délégué New Edition* a entre autre comme objectif de créer un lien solide entre le projet *Code de Vie*, les élèves, les délégués et les enseignants. Une formation spécifique visant à promouvoir le rôle du délégué est offerte à tous les élèves de 7^e avant qu'ils n'en choisissent un. Le projet *Year Book* favorise l'identification avec le lycée, le travail d'équipe entre les différents acteurs et offre aux élèves de dernière année un souvenir précieux et intemporel.

L'action du **NOSL** se doit également d'être citée ici, dans la mesure où elle met en œuvre les recommandations émises dans le rapport qualité précédent. Les compétences du SPOS sont mises à disposition des collègues enseignants via des actions formatives : les collaborateurs SPOS animent 3 ateliers lors de la journée pédagogique, un membre SPOS offre tout au long de l'année une formation continue intitulée *Comment développer autrement les compétences sociales et cognitives ?* et deux autres membres du SPOS sont patrons de stage de deux collègues éducatrices diplômées du lycée en voie de formation.

Le SPOS de l'**ECG** a participé au conseil d'éducation et a eu comme objectif de collaborer plus intensément avec l'association des parents d'élèves. Dans ce contexte, ils ont, entre autres, organisé à l'attention des parents et des enseignants, une soirée thématique sur la prévention des toxicomanies dans la vie quotidienne et dont la discussion a été animée par le Centre de Prévention des Toxicomanies CEPT.

3. Résultats et recommandations

À l'attention des SPOS

La plupart des SPOS engagés dans une démarche qualité soulignent l'importance des échanges systématiques avec les enseignants. Ils sont en effet indispensables pour soutenir les élèves en difficultés scolaires, en particulier pour coopérer au choix et à la mise en œuvre des mesures de remédiation. Mis à part le bénéfice visé pour l'élève, il s'agit aussi de mieux coordonner les mesures de soutien, d'assurer une prise en charge plus efficace et de rentabiliser le temps. Les interlocuteurs privilégiés sont les membres des conseils de classe et de discipline, les régents et l'enseignant chargé de l'organisation des études surveillées et des cours d'appui.

Les projets *MOSA/K*, qui existent dans plus d'une demi-douzaine de lycées, (aussi appelés

classe relais, Meng Chance ou *Restart* etc.) s'inscrivent dans cette même optique de partenariat. Outre les efforts de communication et de coopération à poursuivre sur le terrain, le CPOS et des représentants SPOS se concertent au moins deux fois par an avec les accompagnateurs du projet à un niveau national afin de faire résonner les expériences des SPOS et de participer aux travaux d'évaluation engagés par le SCRIPT.

Ainsi, au-delà des avancées déjà réalisées, plusieurs équipes prévoient pour 2009-2010 de poursuivre leurs efforts en vue d'une meilleure collaboration avec les membres de la communauté enseignante, notamment avec les enseignants du régime professionnel. Une équipe se fixe comme objectif de se rendre disponible pour de la médiation entre enseignants.

Globalement, les écrits des SPOS se rejoignent pour affirmer que les activités doivent permettre d'asseoir la place spécifique du SPOS au sein de la communauté scolaire, d'améliorer la communication entre les acteurs, d'affirmer et de fortifier son rôle d'interlocuteur disponible et responsable. Et ce, tant pour la communauté scolaire que pour les élèves et leurs parents.

À l'attention des directions

Le développement de cet axe a visiblement été fortement investi par les SPOS en 2008-2009 et ils souhaitent poursuivre dans ce sens. Les équipes raisonnablement fournies en personnel ont très clairement été les plus actives et productives en ce qui concerne leur disponibilité et leur coopération au sein de la communauté scolaire du lycée.

À l'attention du CPOS

Le comité de lecture des rapports qualité doit vérifier que la définition du présent domaine *développement de l'école* ait été bien comprise.

Néanmoins, les éléments suivants sont dès à présent à retenir :

- poursuivre la coopération avec le SCRIPT dans le cadre du projet MOSAIK.
- poursuivre le travail de valorisation des SPOS comme acteurs de première ligne sur le terrain auprès des directeurs et des services du MENFP.

À l'attention du MENFP

Au cas où l'encadrement des stagiaires éducateurs diplômés par des membres SPOS est amené à se généraliser, il serait opportun que le MENFP précise officiellement les conditions et les moyens y relatifs.

Développement de la qualité SPOS

1. Objectifs et mesures

Comme pour l'année précédente, la formation continue reste une priorité pour les membres des SPOS qui participent avec grand intérêt aux séminaires, journées d'études, échanges (notamment ACADEMIA), colloques et conférences, tout en approfondissant leurs connaissances par la lecture de manuels professionnels spécialisés. Le concept du *lifelong-learning* tant préconisé par la Commission Européenne est directement mis en œuvre sur le terrain par les équipes SPOS. Les formations continues recouvrent pratiquement tous les domaines (dyslexie, violence, *Coolness-Training*, conduites à risque, relation d'aide sous influence, etc.), donnent accès à une certification officielle et comportent un approfondissement des connaissances théoriques ainsi qu'une amélioration des compétences pratiques ; elles se répartissent sur un ou plusieurs jours, respectivement sur un weekend par mois.

Certaines équipes font des évaluations trimestrielles avec autoévaluation critique des points forts et des points faibles, d'autres font des supervisions et/ou des interventions régulières, nombreux sont ceux qui participent à des groupes d'échange ou à une supervision intra-professionnelle afin d'améliorer continuellement la qualité du travail fourni.

Les réunions mensuelles renforcent les liens entre les différents SPOS et le CPOS, et la rédaction du rapport qualité fait partie intégrante de l'approche qualitative des équipes SPOS.

Parmi les priorités du CPOS figuraient le développement des ressources humaines (optimiser les volets administration et évaluation des actions formatives ; développement de la fonction d'assistant qualité et de la fonction de délégué/e à l'égalité) ainsi que l'amélioration des processus clés du travail quotidien du centre (notamment accueil, publication, consultation, gestion du personnel, aides financières, cours de rattrapage, formation continue et coordination SPOS).

Nouveaux objectifs

La formation et le développement professionnel restent des priorités afin de permettre d'optimiser le travail individuel et d'équipe et de continuer à offrir un service de qualité.

Certaines formations, notamment *Anti-Gewalt-Trainer* aboutissent à des projets pédagogiques et à des échanges de compétences professionnels entre différents lycées.

Des équipes vont introduire des bilans trimestriels, d'autres mettre l'accent sur les réunions de cas régulières afin d'inscrire ces échanges dans un cadre plus formel.

Une équipe documente les réunions avec la Direction grâce à la rédaction et la remise systématique de rapports écrits, une autre équipe va intégrer une plage horaire pour prendre régulièrement le temps de donner aux autres membres de l'équipe, un feedback sur les formations suivies.

Cette systématisation des échanges et de la documentation est essentielle dans une démarche qualité.

2. Bonnes pratiques et spécificités

1. Comme exemples de bonne pratique, on peut citer, entre autres, les équipes du **LTE**, du **LAML** et du **UELL** qui ont tiré grand profit de leurs supervisions et évaluations régulières et qui les décrivent de façon détaillée dans leurs rapports.
2. Une autre bonne pratique visant à garantir la qualité du travail du SPOS a été mise en place par le **LTAM** qui a développé un dépliant à l'attention de ses nouveaux membres pour expliquer les différents rôles et missions du SPOS du LTAM ainsi que les principaux projets auxquels il participe. Selon les nouveaux membres de l'équipe, ces informations sont très utiles pour une bonne et rapide intégration dans l'équipe et ce document sera régulièrement mis à jour.
3. Depuis 10 ans, le projet pédagogique **AVANTI** fonctionne au **LTE** afin d'améliorer l'accueil, l'encadrement et l'orientation des élèves dès leur entrée en 7^e. Pour donner un nouvel élan à ce projet, une journée de réflexion réunissant les membres de la Direction, les coordinateurs de classes de 7^e, 8^e, et de 9^e, certains enseignants, ainsi que des membres du SPOS a permis de traiter 4 thématiques différentes : améliorer la semaine de la découverte ; clarifier quelles sont les formations indispensables à offrir pour les enseignants ; déterminer quels nouveaux objectifs ont été ajoutés au projet et ce qu'il faut améliorer au niveau de l'organisation des réunions de concertation et de coordina-

tion, ainsi qu'au niveau des tâches administratives qui en découlent. Les réflexions menées par les différents groupes sont mises en pratique durant l'année scolaire 2009-2010.

4. C'est dans le cadre de la réalisation d'un projet de fin d'études (formation systémique de la psychologue de l'ECG) que le rôle du SPOS a été clarifié et articulé selon un point de vue systémique : dans l'idée que tous les membres d'un système s'influencent réciproquement, un contact rapproché a été soigné avec les élèves, les parents et les enseignants. De plus, le SPOS a mené plusieurs entretiens avec les élèves avant leur admission et a passé des accords concrets avec eux. Une grille d'entretien a été élaborée pour ces entretiens. Le SPOS et la Direction sont tombés d'accord que les collaboratrices du SPOS ne décident pas de l'admission ou du refus d'un élève, mais qu'elles peuvent proposer un encadrement et passer éventuellement des accords concrets avec les élèves pour l'année scolaire qui les attend. Il pourrait, en effet, être difficile pour ces élèves de parler librement de leur situation parce qu'ils craignent que leur admission pourrait être compromise suite à ces entretiens. Le contrat réglant l'admission conditionnelle a été revu et sera dorénavant signé par l'élève, les parents, les régents, la Direction et le SPOS. Au début de l'année, le SPOS s'est présenté auprès des élèves des classes jeunes adultes. Le SPOS a aussi participé aux soirées de parents d'élèves et a mené des entretiens réguliers avec les régents et les élèves.
5. Le **UELL**, le **LRSL**, le **LTett** et le **LTNB** participent activement à divers groupes de travail interdisciplinaires, dont deux groupes concernent plus spécifiquement le développement de la qualité, à savoir *la Cellule de coordination CPOS-SPOS (CC)* et le *Jahresqualitätsbericht (GT JQB)*.
6. Au niveau national, deux équipes CPOS/SPOS œuvrent plus explicitement dans le sens d'une analyse et d'une amélioration continue des pratiques psycho-socio-éducatives à l'attention des jeunes.

Cellule de coordination CPOS-SPOS (CC)

Objectifs :

- élaboration d'outils de travail communs à tous, définition en septembre d'un thème prioritaire annuel CPOS/SPOS ;
- mise en place de Groupes de Travail (GTs) ou soutien aux projets existants en fonction du thème prioritaire ;
- Information régulière aux membres des

SPOS et du CPOS sur les projets en cours, les conclusions, les productions,... de la CC.

Mesures et conclusions

Le thème annuel choisi pour 2008-2009 a été la valorisation du travail des SPOS. Les mesures mises en œuvre pour atteindre cet objectif ont été :

- introduction de la rubrique *Bonnes pratiques* dans les réunions mensuelles et collaboration avec le GT Mensuelle à ce sujet ;
- publication sur Intranet de tous les rapports qualité SPOS 2007-2008, ainsi que d'une grille de synthèse des *Bonnes Pratiques SPOS* ;
- établissement d'un relevé descriptif des différents groupes de travail existants, cette mesure est à poursuivre en 2009-2010 ;
- échanges mensuels de la CC permettant, entre autres, d'actualiser, via l'échange, l'information sur les réalités du terrain.

Groupe de travail « Jahresqualitätsbericht » (GT JQB)

Objectifs

- développement et actualisation de la structure du JQB (structure, travail par objectifs) ;
- développement des outils utiles à la rédaction du JQB (base de données,...) ;
- participation au comité de lecture des JQB et à la rédaction d'un rapport final ;
- disponibilité pour toutes les questions relatives aux outils et à la structuration JQB ;
- communication systématique de l'avancée de ces travaux aux collègues SPOS et CPOS.

Mesures et conclusions

- rencontres mensuelles du GT JQB au cours de l'année 2008/2009 ;
 - rédaction et publication (sur Intranet et en version papier) du rapport global qui est une synthèse des rapports qualité SPOS remis ;
 - préparation de propositions de thèmes annuels prioritaires basées sur le rapport final des SPOS et transmission de ces thèmes à la CC ;
 - finalisation de la structure Banque de données et collaboration avec l'informaticien ayant élaboré la version électronique de cet outil de recueil de données ;
 - communication régulière aux mensuelles.
- Toutes ces activités sont à poursuivre, respectivement à clôturer l'année prochaine.

3. Résultats et recommandations

À l'attention des SPOS

Comme par le passé, les formations, groupes de travail et supervisions professionnelles contri-

buent au développement personnel et professionnel de chaque participant et sont des plateformes d'échange et de réflexion. Le rapport qualité constitue un outil d'autoévaluation d'une équipe et permet de se remettre en question, d'élaborer de nouvelles stratégies et de documenter efficacement le travail réalisé au cours de l'année. Le temps réservé à la communication étant souvent restreint, on devrait prévoir des plages horaires réservées à cet échange, afin de maintenir et de développer les collaborations internes. Si le recueil systématique de données (grille papier ou banque de données électronique) facilite et structure la transmission d'informations dans le cadre des prises en charge des élèves par les différents membres SPOS, il ne doit pas pour autant remplacer un feed-back de vive voix fait lors des réunions d'équipe (généralement hebdomadaires).

En plus, il est recommandé d'instaurer davantage d'échanges par le biais de discussions ou de questionnaires, et ce pour recevoir un feed-back sur la perception du travail SPOS par les jeunes, leurs familles et les enseignants. Ce feed-back serait très enrichissant pour adapter les offres aux besoins d'aide / de conseil, et ceci dans un contexte scolaire et sociétal en pleine évolution.

Pratiquement toutes les équipes soulignent l'importance des concertations régulières, des échanges personnels et systématiques pour lesquels des plages horaires devraient être prévues. En effet, il est évident que la qualité des interventions dépend des interactions et compétences humaines qui ne pourront jamais être remplacées par des structures administratives, aussi performantes soient-elles. Cependant, de bons outils de travail facilitent la documentation ainsi que la structuration et l'efficacité du travail.

À l'attention des directions

Une bonne collaboration avec la Direction et les différents comités, une coordination efficace des différents projets et le soutien des personnes engagées augmentent la motivation et créent ainsi une dynamique engendrant de bons résultats dans l'intérêt du lycée et des élèves. La charte scolaire fournit un cadre de collaboration entre tous les partenaires et permet de favoriser l'apprentissage dans un climat de bien-être et de respect mutuel.

À l'attention du CPOS

Le poste d'assistant qualité et développement des relations humaines a été pourvu, mais la description de cette fonction doit être complétée et validée par la Direction ainsi que par l'équipe du CPOS. Le travail de développement de l'organisa-

tion est à ajuster et à poursuivre au regard des travaux ministériels déjà en cours à ce sujet.

L'initiative de lancer le GT *Gesundheitsfördernde Schule* doit être poursuivie, elle permettra à un niveau national d'engager les différents partenaires (lycées, Service de la médecine scolaire du Ministère de la Santé, SCRIPT, Réseau médico-social, partenaires scolaires, etc.) dans un processus de développement du bien-être et de la santé auprès des jeunes. Elle permettra aussi d'adapter éventuellement les outils d'évaluation pour mesurer l'impact des projets de prévention.

Il en est de même de l'échange avec les services médico-psycho-éducatifs qui doit être poursuivi.

Une position commune des SPOS dans le domaine de l'AD(H)S reste à être définie. On pourrait notamment proposer des groupes de soutien de jeunes présentant l'AD(H)S dans un cadre extra-scolaire et/ou intra-scolaire pour leur donner des outils leur évitant le décrochage scolaire.

À l'attention du MENFP

Comme pour l'année précédente, nous devons souligner le fait qu'il est nécessaire de garantir la pérennité des travaux réalisés par du personnel temporaire et les recommandations du rapport global de 2007-2008 restent d'actualité.

Beaucoup de mesures pour prévenir le décrochage scolaire et le chômage chez les jeunes ont été initiées et indiquent la prise de conscience de cette évolution sociétale. Pourtant, malgré les démarches effectuées et la motivation du jeune, il semble que beaucoup de jeunes ont des difficultés à trouver un poste d'apprentissage. D'autre part, malgré l'avis favorable du conseil de classe, les lycées ont de plus en plus de difficultés à accueillir tous les candidats élèves et doivent appliquer certains critères (par exemple test de sélection pour entrer en XOMA¹³, trop d'inscriptions en TOCH¹⁴ ou en TOCM¹⁵,...).

Quelques questions se posent : Une meilleure information au sujet de ces critères devrait-elle être fournie aux SPOS et aux jeunes ? Est-ce que la répartition des élèves pourrait se faire à un niveau national ou régional afin de mieux coordonner les inscriptions ?

Est-ce que cette sélection des élèves au niveau des lycées et du monde du travail n'entraîne pas le décrochage scolaire d'élèves ayant des difficultés scolaires ?

¹³10° régime professionnel, section des mécaniciens d'autos et de motos

¹⁴10° régime de la formation de technicien, division chimique

¹⁵10° régime de la formation de technicien, division administrative et commerciale

Relations publiques

1. Objectifs et mesures

En général, les objectifs du domaine *Relations Publiques* consistent à faire connaître les membres des SPOS ainsi que leur travail aux élèves, aux parents, à la communauté scolaire et au grand public. Différentes mesures sont communes à la grande majorité des SPOS.

Au niveau des élèves, trois grandes mesures sont bien identifiées :

- présentation de l'équipe SPOS et de ses missions dans les classes de 7^e (soit visite du SPOS dans les salles de classe, soit visite des locaux du SPOS par les élèves) ;
- participation aux événements de la communauté scolaire des établissements respectifs (journées portes ouvertes, séances d'information et autres manifestations) ;
- mise à disposition et distribution de dépliants SPOS élaborés par le CPOS ou les SPOS eux-mêmes.

Au niveau des parents, deux grandes mesures sont identifiées :

- présentation du SPOS et/ou présence des membres des SPOS lors des réunions des parents d'élèves ;
- élaboration et distribution de dépliants et autres matériels SPOS à destination des parents.

Au niveau de la communauté scolaire, les mesures sont plus diverses et moins standardisées. Il est particulièrement intéressant de noter que certains SPOS ont élargi leur objectif en incluant les enseignants dans leurs démarches de sensibilisation aux missions du SPOS. Dans ce contexte, trois mesures sont mentionnées à plusieurs reprises :

- élaborer un document résumant les activités et les modalités de fonctionnement de l'équipe SPOS. Ce document est ensuite distribué à l'ensemble de la communauté scolaire ou bien incorporé dans une publication plus importante du lycée concerné

(par exemple dans le périodique du lycée ou dans un carnet d'information global du lycée).

- émettre des communiqués par voie d'affichage ou de mailing destinés à informer les enseignants des missions, des modalités de fonctionnement et des activités en cours du SPOS ;
- présentation des domaines d'activité du SPOS à toutes les équipes pédagogiques du lycée.

Au niveau du grand public, une seule grande mesure est identifiée :

- développer et actualiser régulièrement la partie SPOS du site Internet de leur lycée.

Dans la mesure des moyens matériels, humains et logistiques qui sont à leur disposition, tous les SPOS ont considéré les objectifs de ce domaine-ci. Ils se sont efforcés de reconduire les mesures déjà mises en place préalablement, d'une part, et de développer de nouvelles mesures si la possibilité s'en est présentée, d'autre part.

2. Bonnes pratiques et spécificités

Certains SPOS ont mis en place des mesures saillantes de par leur représentativité en termes de bonne pratique ou bien de par leur caractère original. Il semble opportun de les évoquer ici.

Au niveau des élèves, le SPOS du **UJEL** a offert la possibilité de prendre contact et de chercher conseil par le biais des mails, un outil qui est plus proche de leur quotidien, et ce afin de les encourager à poser leurs questions. Bien que le contact par mail avec le SPOS n'ait pas beaucoup été utilisé, il ne peut en être déduit que cette mesure n'est pas opportune. En termes usuels, c'est le nombre de jeunes ayant effectivement eu la possibilité de formuler par eux-mêmes une demande d'aide au SPOS qui peut donner une indication de la mesure dans laquelle le SPOS est identifié comme une structure d'aide au sein du lycée. Cependant, il ne faut pas perdre de vue que certains jeunes en difficultés n'osent pas prendre l'initiative de contacter quelqu'un, même un professionnel d'une structure d'aide, pour parler de leurs problèmes. Ainsi, ce moyen de communication, bien que peu utilisé, pourrait en fait se révéler le plus profitable aux élèves en grande difficulté et qui autrement n'auraient jamais pris contact avec un professionnel du réseau psychosocial.

Au niveau des parents, le SPOS du **LTL** envoie en début d'année une lettre de bienvenue aux parents des élèves de 7^e accompagnée d'un dépliant élaboré par le CPOS. Ce SPOS participe ensuite aux réunions de parents d'élèves.

Au niveau des élèves et des parents, le SPOS du LRSL a organisé avec les élèves de 7^e et le soutien de leurs parents un concert de bienfaisance en faveur du projet humanitaire de l'association *Action avenir Haïti*. Outre le caractère humanitaire et pédagogique de cette mesure, elle a permis la création d'un lien et d'un échange plus intenses entre le SPOS, les élèves participants et leurs parents.

Au niveau de la communauté scolaire, le SPOS de l'**AL** a rédigé un rapport sur une activité de prévention (journée de la dépendance pour les classes de 6^e) organisée par l'équipe. Ce texte a ensuite été publié dans les **annALes**, la revue annuelle du lycée.

Au niveau des élèves et de la communauté scolaire, le SPOS du **LTE** a présenté la profession de l'assistant social lors de la semaine de la découverte du lycée et lors de la journée Info-Carrière au **LHC**. Cette mesure a permis de mieux faire connaître la profession de l'assistant social, de lutter contre certains préjugés, de montrer une autre image des professions du SPOS et d'intégrer davantage l'assistant social dans le lycée.

Au niveau du grand public, le LTE a diffusé des communiqués de presse pour deux projets, à savoir le projet *Coolness-Training* et pour le projet *Théâtre* du régime préparatoire. Cette mesure a permis de donner un écho beaucoup plus large à ces projets, mais aussi de faire connaître le SPOS du LTE par de nombreux lecteurs de journaux.

Le CPOS, quant à lui, a effectué un travail spécifique de sensibilisation au niveau de l'opinion publique et au niveau de ses collaborateurs. En effet, les membres du CPOS ont un contact facile avec la presse, ils publient le *CPOS News*, bulletin d'information semestriel destiné à présenter et à diffuser les activités du CPOS et des SPOS, ils tiennent à jour et alimentent régulièrement le site Internet du CPOS (www.cpos.lu) ainsi que l'intranet accessible aux SPOS, ils distribuent du matériel promotionnel lors de manifestations. Au niveau des collaborateurs, le groupe de travail *institutions* s'efforce de se faire connaître dans le réseau psycho-socio-éducatif du pays grâce à des visites de représentants du CPOS. À noter également, la participation du CPOS, entre autres à valeur représentative, à diverses manifestations, commissions ou GT du secteur socio-médico-éducatif et professionnel, comme *la Foire de l'étudiant*, *la Journée de l'emploi*, les colloques, journées d'études, inaugurations, etc.

3. Résultats et recommandations

A l'attention des SPOS

Toutes les classes de 7^e devraient visiter leur

SPOS. Lors de la présentation du SPOS, les élèves rencontrent les membres et peuvent se rendre compte qu'ils font partie intégrante de la communauté scolaire. De plus, le premier contact est plus facile car il n'y a pas encore de problème ou de conflit à l'origine de cette rencontre comme cela est souvent le cas dans le travail des SPOS.

La participation des SPOS aux réunions des parents d'élèves (surtout la première) s'est avérée positive.

Le développement d'une page SPOS sur le site Internet du lycée constitue une réelle plus-value en termes de relations publiques. Les équipes disposant déjà de ce moyen de communication mettent, quant à elles, bien en évidence la nécessité d'une mise à jour régulière du contenu.

Enfin, l'information des parents d'élèves est parfois incertaine. Il faut veiller à ce que toutes les informations et tous les documents du SPOS à destination des parents arrivent bel et bien jusqu'à eux.

À l'attention des CPOS

L'équipe du CPOS désire développer des contacts réguliers avec la presse, valoriser les ressources du site CPOS et élaborer des dépliants ainsi que du matériel de présentation du CPOS en différentes langues.

À l'attention des directions et du MENFP

Les perpétuels changements au niveau des équipes SPOS rendent difficile le travail de présentation des équipes SPOS. De plus, il est à noter que dans les lycées où le SPOS a fortement gagné en visibilité, les membres des équipes respectives se sont vite trouvés débordés par l'affluence d'élèves de sorte qu'ils n'ont pas pu répondre à la totalité des besoins en termes de prise en charge psychosociale.

Administration

1. Objectifs et mesures

Les objectifs retenus l'année passée pour le travail administratif restent toujours d'actualité, mais ont été affinés.

Un premier objectif est d'assurer que tous les élèves ayant droit à des subsides (nécessiteux, méritants, trimestriels, gratuité des repas, vacances scolaires et autres) y aient accès, ou du moins, qu'ils reçoivent les informations nécessaires. Notamment dans la gestion de la gratuité des repas, il y a eu des efforts notables dans tous les lycées pour optimiser ce service. Une collaboration régulière avec les responsables du service de la restauration scolaire du MENFP a été initiée. Tous les mois, les assistantes sociales actualisent la liste des bénéficiaires selon des critères bien définis.

Un second volet important vise à garder des traces écrites des différentes réunions et consultations, de recueillir les données nécessaires à rédiger les différents rapports. En ce qui concerne la gestion des dossiers élèves, l'objectif est d'élaborer une logique commune quant à la façon de répertorier les consultations ou encore de créer une fiche individuelle du suivi scolaire de chaque élève. Un groupe de travail a mis sur pied une

base de données informatique. Celle-ci a fait ses preuves aux LTL et pourra servir désormais à tous les SPOS. Ce travail documentaire sert de base au rapport annuel de qualité et permet donc d'évaluer et d'optimiser le travail assuré par le CPOS et les SPOS.

La communication au sein de l'équipe est prioritaire notamment dans les grandes équipes réparties sur plusieurs bâtiments (par exemple le LTE ou le LTC). L'objectif a été d'augmenter et de faciliter la communication et l'échange d'informations entre les différents intervenants du LTE et/ou des SPOS grâce à des supports informatiques.

Un quatrième objectif est de participer activement à l'inscription des élèves, à la constitution des nouvelles classes et à la répartition des élèves dans certains cours selon les options choisies ou les niveaux de compétence. Ce volet satisfait surtout la demande de la direction, mais il permet aussi d'homogénéiser les classes.

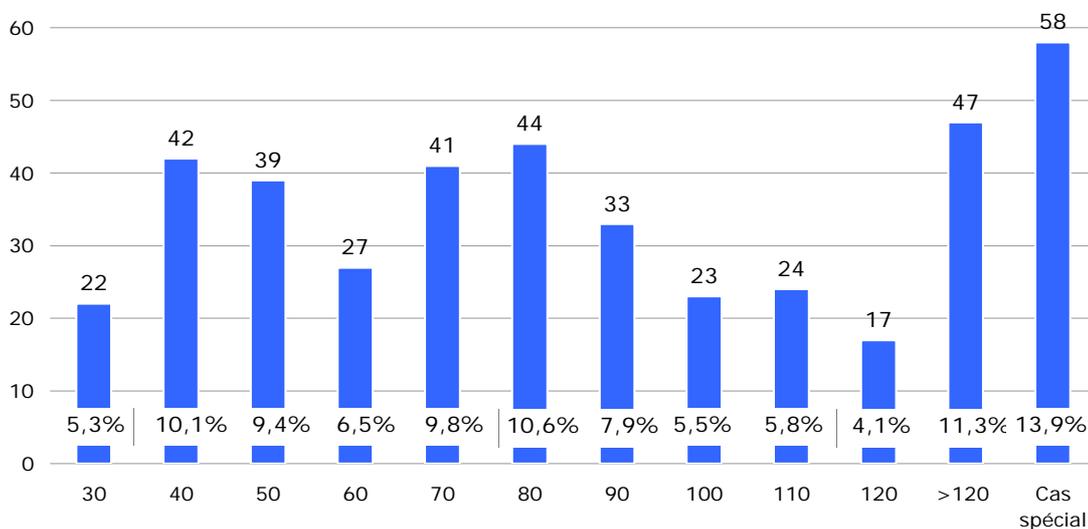
Les SPOS organisent aussi les visites d'information et d'orientation, ils répondent aussi à des demandes pour stages en entreprise.

Pour dépanner ou soutenir les collègues du lycée, il n'est pas rare que les membres du SPOS mettent la main à la pâte pour encadrer des études surveillées, pour accueillir les visiteurs lors de journées portes-ouvertes ou soirées d'information, ou encore pour participer aux inscriptions ou à la répartition des classes.

2. Bonnes pratiques et spécificités

Le LTC illustre très bien l'envergure que peut prendre le travail administratif en rapport avec les subsides. Un tiers des élèves inscrits plein temps dans ce lycée sont bénéficiaires d'un subside.

Voici la représentation schématique des dossiers de subsides pour élèves nécessiteux retenus (417) selon l'indice social, (un indice social (IS) est déterminé par rapport au revenu annuel de la famille et par rapport à la composition du ménage) :



La mise à jour mensuelle de la liste *gratuité repas*, grâce à l'intervention des assistantes sociales auprès du service de la restauration scolaire, a permis à des élèves dans le besoin d'avoir accès plus rapidement à des repas complets et gratuits.

Au CPOS le budget pour les subsides a été ajusté vers le haut et la priorité a été donnée aux cas sociaux graves. On a continué à échanger avec le groupe de coordination des assistantes sociales pour améliorer le traitement des dossiers de subside.

Les moyens mis en œuvre au **LTE** pour faciliter la communication ont été l'usage de l'Intranet au sein du LTE et au sein du SPOS ainsi que l'utilisation d'adresses électroniques ...@lte.lu pour tout membre de la communauté scolaire, l'utilisation d'adresses électroniques collectives attribuées à tous les membres de cette collectivité (par exemple spos@lte.lu, direction@lte.lu, etc.), le recours à l'agenda électronique pour les membres du SPOS ; la rédaction de dossiers élèves accessibles à tous les membres du SPOS.

3. Résultats et recommandations

À l'attention des SPOS

Il s'agit de renforcer les efforts pour trouver un mode de communication au sein de l'équipe qui permette de suivre la prise en charge des différents élèves par les membres du SPOS. L'objectif pour 2009-2010 est l'utilisation de la base de données informatisée. À côté de tout support matériel utilisé, le feed-back émis lors des réunions hebdomadaires reste irremplaçable. Les équipes travaillant sur plusieurs sites souhaitent davantage d'échanges entre eux et vont intensifier l'utilisation des supports informatiques tels que l'agenda électronique.

Il est important de pouvoir recourir à une trace écrite de ce qui a été convenu et réalisé. Le rapport annuel de qualité est important dans la mesure où il permet aux équipes de planifier les interventions futures.

Il serait intéressant de définir des critères pertinents communs pour évaluer le travail en réseau.

À l'attention du MENFP

Un appel urgent est fait pour que les postes vacants d'assistants sociaux aux SPOS soient occupés. Au mieux, il faudrait élargir les équipes SPOS pour faire face en particulier au travail administratif et social croissant, mais bien sûr aussi pour pouvoir assurer de manière satisfaisante les autres missions qui incombent au SPOS.

Conclusion

Étant donné la diversité des domaines d'action et la pluridisciplinarité qui caractérisent les SPOS, le présent document ne peut être considéré comme un recueil exhaustif de l'existant, de même que n'y figure aucune prise de position officielle et/ou unanime sur les thèmes et méthodes abordés. Malgré tout, les 18 équipes qui ont documenté leur pratique d'acteurs de première ligne auprès des jeunes se rejoignent sur de nombreux points.

Tous insistent sur l'indispensable coopération pour mener à bien leur mission. Cette coopération se situe à plusieurs niveaux. Au sein des équipes, c'est l'utilisation des compétences des différents corps de métiers représentés qui permet de répondre au mieux aux besoins du jeune. Avec les acteurs scolaires, Directeurs et enseignants, les membres SPOS partagent l'objectif de mettre en œuvre les meilleures conditions d'apprentissage et de vie commune possibles au lycée. Avec les autres services du MENFP, la communication et l'échange de ressources doit faciliter le travail respectif. La coopération avec divers partenaires sociaux est importante en vue de tisser des liens plus étroits avec le monde du travail. Enfin, avec les parents, la volonté est de se concerter sur le meilleur accompagnement éducatif à offrir à leurs enfants.

Cette coopération ne s'improvise pas : elle requiert du temps, des compétences, entre autres organisationnelles, et des moyens de communication adaptés. Les pages précédentes illustrent et donnent des pistes pour concrétiser et améliorer au quotidien ce rôle décisif d'interface que les membres SPOS tiennent, sans d'ailleurs toujours prendre la mesure de son ampleur.

Le souci d'aller le plus possible à la rencontre du jeune s'exprime dans l'accent mis sur le travail individuel de conseil et d'orientation, mais aussi par le fait que les interventions de groupe sont de mieux en mieux différenciées. C'est-à-dire que lors de la conception d'activités de groupe, le

SPOS veille explicitement à prendre en compte les caractéristiques spécifiques d'un public cible donné (âge, niveau et régime d'étude, genre, etc...) afin de réaliser des offres sur mesure.

En ce qui concerne les projets (avant tout de prévention et d'orientation), les SPOS continuent de plaider pour que ces projets soient globaux et intégrés, comme c'est le cas des projets d'établissement. D'une manière ou d'une autre, le soutien de la Direction se révèle être toujours indispensable. L'impact de tout projet, surtout à moyen et long terme, en dépend.

Les SPOS accueillent favorablement le développement de l'enseignement et de l'évaluation des élèves par compétences, dans la mesure où il devrait, d'une part, faciliter la connaissance de soi pour les jeunes et, d'autre part, fournir une terminologie commune aux divers professionnels.

En continuant à développer la qualité du travail des SPOS et du CPOS dans toutes ses composantes (au-delà des seules prestations au client), la question d'un référentiel commun s'est posée et a mené à divers travaux de réflexion et de formalisation : disposer d'un langage professionnel et de termes descriptifs communs (intra corps professionnels SPOS, mais aussi intra réseau de coopération) s'est avéré être la base d'une coopération fructueuse tout comme d'une auto-analyse des pratiques efficaces.

Comme cela a déjà été formulé l'année précédente et proportionnellement à leurs ambitions pour les élèves, les équipes réitèrent leur demande de disposer de moyens en personnel adéquats : environ un quart des équipes sont en sous-effectifs. Il est question de garantir une plus grande stabilité des équipes, de manière à ce que ces dernières ne dépendent pas de l'appui d'une dizaine de psychologues employés à durée déterminée (contrat d'assistants pédagogiques) et qui restent entre 1 mois et 2 ans dans les services respectifs.



Layout Marie Midolo

Centre de psychologie et d'orientation scolaires
280, route de Longwy
L-1940 Luxembourg

45 64 64 1

marie.midolo@cpos.lu



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
Centre de psychologie et d'orientation scolaires